



KPMG Audit
Le Belvédère
1 Cours Valmy
CS 50034
92923 Paris La Défense Cedex
France



Praxor Audit
23 rue Clapeyron
75008 Paris
France

Tarkett

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2013
Tarkett
2, rue de l'Égalité - 92748 Nanterre
Ce rapport contient 62 pages



KPMG Audit
Le Belvédère
1 Cours Valmy
CS 50034
92923 Paris La Défense Cedex
France



Praxor Audit
23 rue Clapeyron
75008 Paris
France

Tarkett

Siège social : 2, rue de l'Egalité - 92748 Nanterre
Capital social : €318 613 480

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2013

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Tarkett, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes « 1.2.1. Normes comptables » et « 1.5.24 Impacts des changements de normes » de l'annexe aux comptes consolidés qui exposent les changements de méthode comptable effectués au 1^{er} janvier 2013 et leurs incidences sur ces comptes ainsi que sur l'information financière comparative.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Estimations comptables

Les notes « 1.2.2 Estimations » et « 26 Autres engagements » aux états financiers mentionnent les jugements et estimations significatifs retenus par la direction.

Nous avons considéré, dans le cadre de notre audit, que ces jugements et estimations concernent principalement les immobilisations incorporelles et corporelles (notes 1.5.10, 1.5.11, 1.5.15, 8 et 9), les impôts différés actifs (notes 1.5.22, 7 et 19), les provisions (notes 1.5.20 et 20) et les engagements de retraite et assimilés (notes 1.5.18 et 21).

Sur ces comptes, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces jugements et estimations, à revoir, par sondages, les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes, à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction et à vérifier que les différentes notes aux états financiers fournissent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes,

Paris La Défense et Paris, le 17 février 2014

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Philippe Grandclerc
Associé

Praxor Audit



Florent Gesbert
Associé



**Etats financiers consolidés
Au 31 décembre 2013**

Tous les chiffres sont présentés en millions d'euros, sauf mention contraire

Sommaire des états financiers consolidés

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ.....	3
RÉSULTAT GLOBAL.....	4
BILAN CONSOLIDÉ.....	5
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS.....	6
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	7
INFORMATIONS GÉNÉRALES.....	8
NOTE 1 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES.....	8
NOTE 2 – PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION.....	28
NOTE 3 - EBITDA AJUSTÉ.....	31
NOTE 4 – INFORMATIONS SECTORIELLES.....	33
NOTE 5 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS.....	34
NOTE 6 – RÉSULTAT FINANCIER.....	34
NOTE 7 – CHARGE D'IMPÔT.....	34
NOTE 8 – GOODWILL.....	35
NOTE 9 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIÈRES.....	36
NOTE 10 – STOCKS.....	39
NOTE 11 – CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS.....	39
NOTE 12 – AUTRES CRÉANCES.....	40
NOTE 13 – CAPITAL SOCIAL.....	40
NOTE 14 – RESULTAT PAR ACTION.....	40
NOTE 15 – ENDETTEMENT NET – EMPRUNTS ET DETTES PORTANT INTÉRÊTS.....	41
NOTE 16 – AUTRES DETTES FINANCIÈRES.....	43
NOTE 17 – FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS.....	43
NOTE 18 – AUTRES DETTES.....	43
NOTE 19 – IMPÔTS DIFFÉRÉS.....	44
NOTE 20 – PROVISIONS.....	44
NOTE 21 – ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET ASSIMILÉS.....	45
NOTE 22 - DÉPENSES DE PERSONNEL ET RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS.....	48
NOTE 23 – PAIEMENT EN ACTIONS.....	48
NOTE 24 – RISQUES FINANCIERS ET INSTRUMENTS FINANCIERS.....	49
NOTE 25 – ENGAGEMENTS DE LOCATION.....	55
NOTE 26 – AUTRES ENGAGEMENTS.....	55
NOTE 27 – PARTIES LIÉES.....	56
NOTE 28 – ÉVÈNEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE.....	57
NOTE 29 – PRINCIPALES ENTITÉS CONSOLIDÉES.....	58

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

	Note	31 déc 2013	31 déc 2012 retraité*
Résultat des activités poursuivies			
Chiffre d'affaires net		2,516.4	2,291.5
Coût de revient des ventes		(1,892.8)	(1,765.8)
Marge brute		623.7	525.7
Autres produits opérationnels	(5)	8.9	7.6
Frais commerciaux		(248.8)	(213.5)
Frais de recherche et de développement		(25.8)	(19.8)
Frais généraux et administratifs		(162.3)	(136.2)
Autres charges opérationnelles	(5)	(14.8)	(10.3)
Résultat d'exploitation	(3)	180.9	153.5
Produits financiers		1.6	2.5
Charges financières		(33.0)	(26.5)
Résultat financier	(6)	(31.4)	(24.0)
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence (net d'impôt)		(1.4)	(1.9)
Résultat avant impôt		148.2	127.5
Impôt sur le résultat	(7)	(47.9)	(42.3)
Résultat net des activités poursuivies		100.3	85.2
Résultat des activités abandonnées			
Bénéfice / (perte) réalisé sur les activités abandonnées (net d'impôt)		-	-
Résultat net de la période		100.3	85.2
Attribuable aux:			
Actionnaires majoritaires de la Société		99.1	83.6
Participations ne donnant pas le contrôle		1.2	1.6
Résultat net de la période		100.3	85.2
Résultat par action			
Résultat de base par action (en euros)	(14)	1.60	1.35
Résultat dilué par action (en euros)	(14)	1.58	1.34
Résultat par action des activités poursuivies			
Résultat de base par action (en euros)	(14)	1.60	1.35
Résultat dilué par action (en euros)	(14)	1.58	1.34

*Les périodes comparatives ont été retraitées de façon restrospective suivant l'application anticipée d'IFRS 11. (Cf Note 1.5.24)

	31 déc 2013	31 déc 2012 retraité*
Résultat net de la période	100.3	85.2
Autres éléments du résultat global		
Écarts de conversion résultant des activités à l'étranger	(31.0)	(8.9)
Variations de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	6.4	0.2
Impôt lié	(2.2)	-
Autres éléments du résultat global ultérieurement reclassés au résultat	(26.8)	(8.8)
Gains et pertes actuariels sur les engagements de retraites et assimilés	17.2	(28.9)
Impôt lié	(5.0)	8.8
Autres éléments du résultat global non reclassés au résultat	12.1	(20.1)
Autres éléments de résultat global de la période, nets d'impôt	(14.7)	(28.9)
Total du résultat global de la période	85.6	56.3
Attribuable aux:		
Actionnaires majoritaires de la Société	84.9	54.8
Participations ne donnant pas le contrôle	0.7	1.4
Total du résultat global de la période	85.6	56.3

*Les périodes comparatives ont été retraitées de façon restrospective suivant l'application anticipée d'IFRS 11. (Cf Note 1.5.24)

BILAN CONSOLIDÉ

	Note	31 déc 2013	31 déc 2012 retraité *
ACTIFS			
Écart d'acquisition (goodwill)	(8)	425.6	449.1
Immobilisations incorporelles	(9)	110.9	98.4
Immobilisations corporelles	(9)	415.4	428.7
Actifs financiers	(9)	27.5	29.3
Impôts différés actifs	(19)	92.7	96.2
Autres actifs immobilisés	(12)	0.2	-
Total des actifs non courants		1,072.3	1,101.7
Stocks	(10)	318.6	333.3
Clients et comptes rattachés	(11)	279.7	287.6
Autres créances	(12)	59.2	59.9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(15)	96.7	81.1
Total des actifs courants		754.2	762.0
TOTAL DES ACTIFS		1,826.5	1,863.7
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
Capital social	(13)	318.6	316.1
Primes et réserves consolidées		145.6	138.8
Report à nouveau		126.9	145.0
Résultat de la période (part du groupe)		99.1	83.6
Capitaux propres (part du groupe)		690.2	683.6
Participations ne donnant pas le contrôle		6.1	10.1
Total des capitaux propres		696.3	693.7
Dettes financières	(15)	501.3	335.7
Autres dettes financières	(16)	4.7	6.8
Impôts différés passifs	(19)	10.8	5.4
Provisions pour retraites et assimilés	(21)	122.3	142.2
Autres provisions long terme	(20)	41.2	38.1
Total des passifs non courants		680.2	528.1
Fournisseurs et comptes rattachés	(17)	219.8	244.3
Autres dettes	(18)	167.0	162.6
Dettes financières et découverts bancaires	(15)	24.4	187.2
Autres dettes financières	(16)	5.0	11.6
Autres provisions court terme	(20)	33.7	36.2
Total des passifs courants		450.0	641.9
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		1,826.5	1,863.7

*Les périodes comparatives ont été retraitées de façon restrospective suivant l'application anticipée d'IFRS 11. (Cf Note 1.5.24)

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

	31 déc 2013	31 déc 2012 retraité*
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Résultat de la période avant impôt	148.2	127.5
Ajustements pour:		
Amortissements et pertes de valeur	105.5	88.8
(Bénéfice) / Perte sur cessions d'immobilisations	(0.3)	-
Frais financiers nets	31.4	24.0
Variation des provisions et autres éléments n'impactant pas la trésorerie	10.4	7.6
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence (nette d'impôt)	1.4	1.9
Flux de trésorerie opérationnels avant variation du fonds de roulement	296.4	250.0
Variation positive (-) / négative (+) des clients et comptes rattachés	-	28.3
Variation positive (-) / négative (+) des autres créances	2.4	(6.6)
Variation positive (-) / négative (+) des stocks	2.0	(20.0)
Variation positive (+) / négative (-) des fournisseurs et comptes rattachés	(21.4)	28.7
Variation positive (+) / négative (-) des autres dettes	0.7	16.9
Variation du fond de roulement	(16.3)	47.2
Trésorerie liée à l'exploitation	280.2	297.2
Intérêts payés	(25.6)	(21.9)
Impôts payés	(47.8)	(45.3)
Divers	(1.2)	0.8
Autres éléments opérationnels	(74.5)	(66.5)
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles	205.6	230.7
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement		
Acquisition de filiales, nette de la trésorerie acquise	(2)	(259.2)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(9)	(84.8)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	(9)	0.7
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement	(103.1)	(343.3)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement		
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle	(4.4)	-
Souscription d'emprunts	504.0	211.8
Remboursement des prêts et emprunts	(496.3)	(70.3)
Remboursement de loyers de crédit-bail	(0.4)	(0.8)
Cessions d'actions d'autocontrôle	38.1	-
Dividendes payés	(124.8)	-
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	(83.8)	140.7
Variation nette des éléments de trésorerie	18.8	28.1
Trésorerie et équivalents de trésorerie, début de période	81.1	53.7
Impact des variations de taux de change sur les liquidités détenues	(3.2)	(0.6)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, fin de période	96.7	81.1

*Les périodes comparatives ont été retraitées de façon restrospective suivant l'application anticipée d'IFRS 11. (Cf Note 1.5.24)

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital social	Primes d'émissions et réserves	Réserves de conversion	Réserves	Total des capitaux propres (part du Groupe)	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Au 1er janvier 2012 - retraité*	316.1	138.8	(63.0)	234.1	626.0	8.7	634.8
Résultat net de la période	-	-	-	83.6	83.6	1.6	85.2
Autres éléments du résultat global, nets d'impôt	-	-	(8.7)	(20.1)	(28.8)	(0.1)	(28.9)
Total du résultat global de la période	-	-	(8.7)	63.5	54.8	1.4	56.3
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle sans modification du contrôle	-	-	-	(0.9)	(0.9)	-	(0.9)
Paiements en actions	-	-	-	2.5	2.5	-	2.5
Acquisition ne donnant pas le contrôle	-	-	-	1.2	1.2	-	1.2
Acquisition de filiales	-	-	-	(0.2)	(0.2)	-	(0.2)
Total des opérations réalisées avec les actionnaires	-	-	-	2.7	2.7	-	2.7
Au 31 décembre 2012 - retraité*	316.1	138.8	(71.8)	300.3	683.6	10.1	693.7
Au 1er janvier 2013	316.1	138.8	(71.8)	300.3	683.4	10.1	693.7
Résultat net de la période	-	-	-	99.1	99.1	1.2	100.3
Autres éléments du résultat global, nets d'impôt	-	-	(30.5)	16.4	(14.2)	(0.5)	(14.7)
Total du résultat global de la période	-	-	(30.5)	115.4	84.9	0.7	85.6
Dividendes versés	-	-	-	(124.8)	(124.8)	-	(124.8)
Actions propres (acquises) / cédées	-	-	-	38.1	38.1	-	38.1
Paiements en actions	-	-	-	6.2	6.2	-	6.2
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle sans modification du contrôle	-	-	-	(0.5)	(0.5)	(4.8)	(5.3)
Emission d'actions ordinaires	2.5	6.8	-	(5.6)	3.6	-	3.6
Divers	-	-	-	(0.9)	(0.9)	-	(0.9)
Total des opérations réalisées avec les actionnaires	2.5	6.8	-	(87.4)	(78.1)	(4.8)	(83.0)
Au 31 décembre 2013	318.6	145.6	(102.3)	328.3	690.2	6.1	696.3

*Les périodes comparatives ont été retraitées de façon restrospective suivant l'application anticipée d'IFRS 11. (Cf Note 1.5.24)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les états financiers consolidés de Tarkett au 31 décembre 2013 reflètent la situation comptable de Tarkett et de ses filiales (ci-après, le "Groupe") ainsi que la quote-part du Groupe dans les entreprises associées et les coentreprises.

Le Groupe est l'un des leaders mondiaux des revêtements de sol et des surfaces sportives, offrant des solutions intégrées à destination des professionnels et des consommateurs sur les marchés résidentiel et commercial des revêtements de sol et des surfaces sportives.

Le Groupe a son siège social au 2, rue de l'Égalité, 92748 Nanterre Cedex, France.

Les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2013 ont été arrêtés par le Directoire du 17 février 2014 et seront soumis à l'approbation des actionnaires le 13 mai 2014.

NOTE 1 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

1.1 DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2013 (y compris les annexes) ont été préparés conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) adoptées par l'Union Européenne à cette date.

1.2 BASE DE PRÉPARATION

1.2.1 NORMES COMPTABLES

Les normes comptables appliquées par le Groupe dans les présents états financiers consolidés sont celles appliquées par le Groupe dans ses états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012, à l'exception de:

a) Amendements et révisions des normes en vigueur et interprétations appliqués durant la période

Le Groupe a appliqué les amendements et révisions des normes et interprétations ci-dessous dans la préparation des états financiers consolidés. Ces amendements et interprétations ont été approuvés par l'Union Européenne et leur application est obligatoire :

- Amendement à IFRS 7 « Instruments financiers: informations à fournir sur la compensation des actifs et passifs financiers » : cet amendement a pour objectif de donner plus de transparence sur les mouvements de transfert d'actifs financiers et d'améliorer la compréhension des utilisateurs sur les risques afférents au transfert de ces actifs, ainsi que leurs effets sur la situation financière de l'entreprise, en particulier ceux impliquant la titrisation d'actifs financiers.
L'adoption de cet amendement n'a pas d'effet sur la situation financière du Groupe, car le Groupe n'est pas concerné par la cession d'actifs financiers.
- Amendement à IAS 1 « Présentation des autres éléments du résultat global » : cet amendement exige de présenter séparément les autres éléments du résultat global recyclable au compte de résultat dans le futur si certaines conditions sont réunies, de ceux qui ne le sont pas.
- IAS 19 (2011) « Avantages au personnel » : la norme amendée requiert la comptabilisation des écarts actuariels liés aux régimes à prestation définie en autres éléments du résultat global. Cette modification n'a pas d'impact sur le Groupe qui comptabilisait déjà les écarts actuariels en autres éléments du résultat global. De plus, la norme amendée requiert désormais la comptabilisation immédiate en résultat du coût des services passés qui auparavant étaient étalés sur la durée moyenne résiduelle des droits du personnel restant à acquérir. Ce changement a eu un impact non significatif (€0.5m au 31/12/12). Enfin, la norme requiert désormais de calculer et présenter une charge/produit d'intérêt net de la période sur le passif/l'actif net des prestations définies en appliquant le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des prestations définies, au passif/actif net, tous deux déterminés en début d'exercice. Auparavant, le Groupe déterminait les produits financiers générés par les actifs de régime sur la base du taux de rendement attendu à long terme. Ce changement a un impact de €1.1m pour l'année 2012.
- IFRS 13 « Mesure de la juste valeur » établit un cadre unique pour l'évaluation de la juste valeur et énonce des dispositions spécifiques en matière d'informations à fournir lorsque d'autres IFRS la rendent nécessaire ou la permettent. Certaines de ces informations, en ce qui concerne les instruments financiers, sont nécessaires à

l'établissement des états financiers. Le Groupe a donc inclus des informations supplémentaires (analyse des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en fonction des niveaux de hiérarchie de juste valeur), telles que détaillées dans la note 15. Conformément aux dispositions transitoires d'IFRS 13, le Groupe a appliqué les nouvelles dispositions sur l'évaluation à la juste valeur de manière prospective, et n'a pas produit de données comparatives pour les nouvelles informations à fournir. Par conséquent, les modifications n'ont pas eu d'impact significatif sur l'évaluation des actifs et passifs du Groupe.

- Améliorations annuelles : pas d'impact significatif sur les états financiers.

b) Adoption anticipée des nouvelles normes ou interprétations sur l'exercice

Le Groupe a adopté par anticipation la norme IFRS 11 «Partenariats» qui requiert de classer les intérêts dans les partenariats, soit en tant qu'activité conjointe, soit en tant que co-entreprise. La qualification des partenariats du Groupe en co-entreprise entraîne le passage de l'intégration proportionnelle à la mise en équivalence. En conséquence, toutes les données de 2012 sont présentées de manière rétroactive avec la méthode de la mise en équivalence afin de rendre les états financiers comparables. Ce changement concerne uniquement la co-entreprise Laminat Park GmbH & Co KG, détenue conjointement avec le groupe Sonae en Allemagne.

IFRS 10 « Etats financiers consolidés » introduit un nouveau modèle de contrôle qui se concentre sur le pouvoir sur une entreprise détenue, son exposition ou ses droits sur les variations de rendements sur sa participation dans l'entreprise détenue et sa capacité à utiliser son pouvoir pour modifier ces rendements. L'application d'IFRS 10 n'a pas eu d'impact sur le périmètre des entités contrôlées.

En application d'IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités », le Groupe a étendu les informations sur ses intérêts dans des filiales et dans les entreprises consolidées. Le Groupe consolide plusieurs entités structurées détenant des fonds dont l'utilisation est restreinte. Le risque associé à ces entités est limité à un risque de crédit jugé très faible dans la mesure où les fonds sont placés auprès d'institutions financières de premier rang.

Les impacts sur les résultats publiés de 2012 sont détaillés dans la partie 1.5.24.

Le Groupe applique également les normes IFRS 10, 12, IAS 27R et IAS 28R.

c. Nouvelles normes et interprétations pas encore appliquées

Le tableau ci-dessous liste les changements récents des normes IFRS pouvant faire l'objet d'une adoption anticipée mais non encore appliqués par le Groupe.

1 ^{er} janvier 2014	« Compensation des actifs/passifs financiers » (Amendements à IAS 32)
1 ^{er} janvier 2014	« Entités d'investissement » (Amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27)
1 ^{er} janvier 2014	« Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers » (Amendements à IAS 36)
1 ^{er} janvier 2014	IFRIC 21 « Droits ou taxes »

1.2.2 ESTIMATIONS

L'établissement des états financiers consolidés, conformément aux principes comptables internationaux, nécessite la prise en compte par la Direction du Groupe, d'un certain nombre d'estimations et d'hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs et sur les charges et produits dans le compte de résultat. La Direction du Groupe revoit les hypothèses et estimations de manière continue, en fonction de son expérience et des autres facteurs raisonnables qui constituent la base d'évaluation de ces actifs et passifs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Ces hypothèses et estimations se rapportent principalement:

- à la mesure de la juste valeur de la contrepartie transférée, des participations ne donnant pas le contrôle, des actifs acquis et des passifs pris en charge. Cette allocation peut recourir à des hypothèses dans le cadre de la détermination des flux futurs de trésorerie (note 2),
- au test de dépréciation des actifs. La Direction du Groupe entreprend ces tests sur la base de sa meilleure estimation de l'activité future des entités concernées et des taux d'actualisation (note 8 et 9),
- au traitement comptable des instruments financiers. Le Groupe a procédé à leur évaluation et aux tests d'efficacité nécessaires (note 24),



- aux provisions pour retraite et engagements sociaux : provisions déterminées avec l'aide d'un actuair extérieur (note 21),
- à la charge d'impôt reflétant la meilleure estimation du Groupe de l'évolution des résultats fiscaux futurs pour la part différée (note 19),
- à toutes les autres provisions comme les garanties et les litiges, qui ont été comptabilisées sur la base de la meilleure estimation du management et le cas échéant sur la base d'approches statistiques (note 20).

Les estimations significatives de management retenues dans le cadre de la préparation des états financiers, notamment celles relatives à l'application des politiques comptables et à la prise en compte des zones d'incertitudes essentielles sont identiques à celles qui avaient été retenues lors de l'arrêté 2012.

Quand le traitement d'une transaction spécifique n'est pas déterminé par une norme comptable, la direction utilise son jugement pour définir et appliquer les normes comptables qui lui semblaient les plus pertinentes et les plus fiables, afin que les états financiers :

- donnent une image fidèle et sincère de la position du Groupe, de sa performance financière et de sa trésorerie,
- reflètent la nature des transactions,
- soient préparés de façon prudente,
- soient complets dans tous les aspects matériels.

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis selon le principe des coûts historiques, à l'exception des actifs et passifs suivants qui sont enregistrés à leur juste valeur : les instruments dérivés, les investissements détenus à des fins de transaction et les actifs financiers disponibles à la vente, actifs des régimes de retraite et autres éléments lorsque nécessaire. La valeur comptable des actifs et passifs qui font l'objet de couverture est ajustée pour tenir compte des variations de juste valeur attribuables aux risques couverts.

1.3 BASE DE LA PRÉSENTATION

Compte de résultat

Le compte de résultat est présenté par destination.

Bilan

Les postes de bilan sont présentés suivant la classification actifs courants et non courants, passifs courants et non courants. Les actifs courants sont ceux qui seront cédés ou consommés dans le cours normal du cycle d'exploitation du Groupe ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Les autres actifs constituent les actifs non courants. Les dettes courantes sont les dettes dont la date d'échéance est inférieure à 12 mois ou dont l'échéance entre dans le cycle normal des opérations. Les impôts différés actifs et passifs sont considérés exclusivement comme non courants, comme exigé par la norme IAS 1 « Présentation des états financiers ».

Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est présenté suivant la méthode indirecte.

Compte de résultat global

Le compte de résultat global inclut les autres produits et charges qui ne sont pas comptabilisés au compte de résultat conformément aux normes IFRS.

1.4 PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Les normes comptables des filiales ont été changées lorsqu'il a été nécessaire d'aligner celles-ci sur les normes adoptées par le Groupe.

Les pertes imputables aux participations ne donnant pas le contrôle dans une filiale sont affectées à celles-ci, même si cela a pour effet de les rendre négatives.

En cas de perte de contrôle, le Groupe décomptabilise les actifs et passifs de la filiale, toutes les participations ne donnant pas le contrôle et toutes les autres composantes des capitaux propres relatifs à cette filiale.

Le profit ou la perte éventuelle résultant de la perte de contrôle est comptabilisé en résultat net. Tout intérêt conservé dans l'ancienne filiale est évalué à sa juste valeur à la date de perte de contrôle.

Coentreprises

Les intérêts du Groupe dans des entités mises en équivalence comprennent les intérêts dans la seule co-entreprise Laminare Park GmbH & Co.

La co-entreprise est un partenariat conférant au Groupe le contrôle conjoint, selon lequel il a des droits sur les actifs nets du partenariat et non des droits sur ses actifs et des obligations à assumer au titre de ses passifs. Les intérêts du Groupe dans les co-entreprises sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Ils sont comptabilisés initialement au coût qui inclut les coûts de transaction. Après la comptabilisation initiale, les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le résultat net et les autres éléments du résultat global des entités mises en équivalence, jusqu'à la date à laquelle l'influence notable ou le contrôle conjoint prennent fin.

Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes bilanciaux et les transactions, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés. Les gains découlant des transactions avec les entités mises en équivalence sont éliminés par la contrepartie des titres mis en équivalence à concurrence des parts d'intérêt du Groupe dans l'entreprise. Les pertes sont éliminées de la même façon que les gains, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

1.5 MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables présentées ci-après ont été appliquées à toutes les périodes présentées dans les états financiers consolidés et l'ont été uniformément dans toutes les sociétés du Groupe.

1.5.1 REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Considération

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés par application de la méthode de l'acquisition en date d'acquisition, soit la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe.

Le Groupe évalue le goodwill à la date d'acquisition comme :

- la juste valeur de la contrepartie transférée ; plus
- le montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise ; plus
- si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise ; moins
- le montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Quand la différence est négative, un profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat.

La contrepartie transférée exclut les montants relatifs au règlement des relations préexistantes. Ces montants sont généralement comptabilisés en résultat.

Les coûts liés à l'acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, que le Groupe supporte du fait d'un regroupement d'entreprises, sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Toute contrepartie éventuelle à payer est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition. La contrepartie éventuelle qui a été classée en capitaux propres n'est pas réévaluée et son règlement est comptabilisé en capitaux propres. Par contre, les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées en résultat.

Si des droits à paiement fondés sur des actions (droits de remplacement) doivent être donnés en échange de droits détenus par les salariés de l'entreprise acquise (droits de l'entreprise acquise) et sont attribuables à des services passés, alors tout ou partie du montant des droits de remplacement de l'acquéreur est compris dans l'évaluation de

la contrepartie transférée du regroupement d'entreprises. Pour évaluer ce montant, le Groupe compare les valeurs basées sur le marché, en date d'acquisition, des droits de remplacement et des droits octroyés par l'entreprise acquise et détermine la proportion de services rendus à la date du regroupement par rapport aux services futurs restant à rendre.

1.5.2 ACQUISITION DE PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Pour chaque regroupement d'entreprises, le Groupe choisit d'évaluer toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise soit :

- à la juste valeur,
- au prorata des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise, qui sont généralement à la juste valeur.

Les modifications du pourcentage de détention des titres de participation du Groupe dans une filiale qui n'entraînent pas la perte du contrôle de celle-ci sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres car conclues avec les propriétaires agissant en leur qualité de propriétaires. Les ajustements des participations ne donnant pas le contrôle sont déterminés sur la base de la quote-part dans les actifs nets de la filiale. Aucun ajustement n'est pratiqué sur le goodwill et aucun profit et aucune perte ne sont comptabilisés en résultat.

1.5.3 OPTIONS D'ACHATS

Options de vente d'actions accordées aux minoritaires

Lorsque le Groupe s'engage à acquérir les intérêts minoritaires, ceux-ci ont l'option de céder au Groupe leurs actions à un terme et à un prix donné qui peut être réglé en numéraire. Le Groupe consolide l'entité comme si les intérêts minoritaires avaient été acquis. Cette position conduit à reconnaître dans les comptes une dette présentée en « autres dettes » correspondant à la valeur actualisée du prix d'exercice estimé de l'option de vente dont tout changement ultérieur dans l'évaluation est comptabilisé en capitaux propres.

1.5.4 CONVERSION DES DEVISES ÉTRANGÈRES

La monnaie fonctionnelle de Tarkett et de ses filiales situées dans la zone euro est l'euro. Les différentes entités du Groupe gérant leurs activités de manière autonome, la monnaie fonctionnelle de ces entités situées hors de la zone euro est généralement leur monnaie locale, à l'exception notamment des entités situées en Europe de l'Est qui ont l'euro pour monnaie fonctionnelle.

La monnaie de présentation des comptes du groupe Tarkett est l'euro.

Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées dans leur monnaie fonctionnelle respective en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction. Les écarts de change résultant de ces transactions sont enregistrés en résultat opérationnel ou financier en fonction des postes du bilan concernés.

Certaines opérations sont couvertes par des contrats d'instruments dérivés : le traitement comptable de ces transactions est décrit en note 1.5.19.

Les éléments non monétaires sont convertis selon les taux de change historiques, tandis que les éléments monétaires sont convertis selon les cours de change en vigueur à la date des états financiers.

Etats financiers des activités à l'étranger

A la date de clôture, les éléments du bilan liés aux activités à l'étranger sont convertis au taux de clôture, et les éléments du compte de résultat au taux moyen de la période.

Les écarts de change sont comptabilisés dans le résultat global en réserve de conversion. Quand une activité à l'étranger est cédée, le montant cumulé des réserves de conversion se rapportant à l'activité cédée est comptabilisé dans le résultat, et inclus dans la perte ou le gain de cession. Lorsque le Groupe cède uniquement une partie de sa participation dans la filiale étrangère mais conserve le contrôle, la quote-part de réserve de conversion correspondante est réallouée aux intérêts minoritaires.

Investissement net dans une activité à l'étranger

Quand un emprunt ou un prêt à long terme en devise étrangère est accordé à une filiale, il peut être considéré comme étant constitutif d'un investissement net dans une société étrangère. Les écarts de conversion liés à ces éléments long terme sont alors être reconnus en réserves de conversion dans le résultat global.

1.5.5 INFORMATION SECTORIELLE

IFRS 8 requiert que le Groupe donne une information financière et descriptive sur ses secteurs. Les secteurs à présenter séparément sont ceux identifiés sur la base des outils de gestion interne, comme étant les secteurs opérationnels du Groupe ou qui résultent du regroupement de ces secteurs lorsqu'ils n'atteignent pas individuellement certains seuils quantitatifs.

Le principal décideur opérationnel (« PDO ») au sens de la norme IFRS 8 au sein du Groupe est le Président du Directoire, Michel Giannuzzi.

IFRS 8 définit un secteur opérationnel comme une composante de l'entité :

- correspondant à une activité pouvant générer des profits et pour laquelle des dépenses sont engagées,
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité afin de permettre l'affectation des ressources aux différents secteurs ainsi que l'évaluation de leur performance, et,
- pour laquelle une information financière distincte est disponible.

En outre, IFRS 8 requiert de publier une information pertinente par zone géographique.

La segmentation du Groupe a été réalisée en fonction de son organisation de gestion interne et de ses produits. Jusqu'à présent le Groupe reportait sur deux segments différents : revêtements de sol et revêtements sportifs. Afin de fournir une information plus détaillée en ligne avec son organisation, le Groupe a décidé de diviser le segment des revêtements de sol en trois nouveaux segments géographiques :

- Europe, Moyen-Orient et Afrique « EMEA »,
- Amérique du Nord,
- CEI & Autres.

Pour chaque secteur d'activité, les ventes, la marge, l'EBITDA ajusté, l'EBITDA, l'EBIT et les investissements de la période sont présentés distinctement.

Regroupement des divisions Europe de l'Est et Asie-Pacifique/Amérique Latine

Le reporting revu par le PDO est organisé par Division, au nombre de 5 actuellement : Division EMEA, Division Amérique du Nord, Division Europe de l'Est, Division Asie-Pacifique/Amérique Latine et Division Revêtements Sportifs.

Les Divisions Europe de l'Est et Asie-Pacifique / Amérique Latine ont été regroupées pour former le Segment « CEI & Autres » pour les raisons suivantes :

- Les marchés de ces deux Divisions présentent des caractéristiques économiques similaires (tendances de croissance des marchés concernés proches),
- Les produits vendus, les procédés de fabrication, la typologie des clients et les modes de distribution sur ces deux zones sont similaires.

A titre d'information également, le poids relativement faible du chiffre d'affaires et des revenus opérationnels en Asie-Pacifique/Amérique Latine (moins de 10% du chiffre d'affaires net et de l'EBITDA ajusté reporté par le Groupe en 2012) a conforté l'absence de nécessité de présenter cette Division dans un segment séparé.

1.5.6. CHIFFRE D'AFFAIRES

Les produits sont comptabilisés lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés au client, que la recouvrabilité de la contrepartie est probable, que les coûts associés et le retour possible des marchandises peuvent être évalués de façon fiable, que le Groupe n'est plus impliqué dans la gestion des biens et que le montant des produits peut être évalué de façon fiable. Les produits sont évalués nets des retours, ristournes, remises commerciales et rabais pour quantités.

Les produits provenant des prestations de service ou des contrats de construction sont comptabilisés dans le compte de résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation à la date de clôture. Le degré d'avancement est évalué par référence aux travaux exécutés. Une perte attendue est immédiatement comptabilisée en résultat.

Le chiffre d'affaires net comprend les produits provenant de la vente de biens et services déduction faite des réductions de prix et des taxes et après élimination des ventes internes au Groupe.

1.5.7. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES

Les subventions d'investissement sont comptabilisées au bilan, en déduction du coût des immobilisations corporelles qu'elles ont financées. Ainsi, elles sont comptabilisées en revenu pendant la durée de vie de l'actif, réduisant la charge d'amortissement.

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il est probable qu'elles seront perçues et que le Groupe réunit les conditions de leur attribution. Elles sont portées au compte de résultat et réparties d'une manière systématique et régulière sur la durée de reconnaissance des dépenses qu'elles financent.

1.5.8. CHARGES

Coût de revient des ventes

Le coût de revient des ventes comprend principalement le coût d'achat des marchandises, le coût de revient industriel des produits fabriqués, ainsi que les coûts d'approvisionnement, de transport et de logistique.

Frais commerciaux

Les frais commerciaux représentent les dépenses du département marketing et de la force de vente ainsi que les frais de publicité, de distribution, les commissions sur ventes et les pertes sur créances.

Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement sont enregistrés en charges dans la période où ils sont engagés, sauf lorsque les conditions requises sont remplies pour leur inscription à l'actif, comme indiqué en 1.5.10.

Frais généraux et administratifs

Cette rubrique comprend les salaires et les frais généraux de management et d'administration à l'exception des montants imputés à d'autres centres de coût.

Résultat financier

Le résultat financier net comprend les charges d'intérêt à payer sur les emprunts enregistrés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les autres produits et charges financiers incluent les revenus des prêts et créances calculés selon la méthode du coût amorti, les gains sur les placements de trésorerie et équivalents, les pertes de valeur sur actifs financiers, les dividendes qui sont comptabilisés en résultat net dès que le Groupe acquiert le droit à percevoir les paiements.

Par interprétation de la norme IAS 1.35 les différences de change sur les éléments financiers sont présentées en net, dans la mesure où ils sont soit couverts par des instruments financiers, soit naissent de transactions individuellement non significatives.

Paiements au titre des contrats de location simple

Les paiements minimum au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location. (cf 1.5.11 pour plus de précision sur les principes de classement des contrats entre location simple et location financement).

Paiements au titre de contrats de location financement

Les paiements minimum au titre d'un contrat de location financement sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette. (cf 1.5.11 pour plus de précision sur les principes de classement des contrats entre location simple et location financement).

1.5.9. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à un regroupement d'entreprises ou à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global.

Les impôts exigibles sont les impôts qui doivent être payés sur le revenu imposable, en utilisant le taux d'impôt en vigueur dans chaque pays, et tout ajustement d'impôt découlant des années précédentes. Les charges /produits d'impôts différés sont définis au paragraphe **1.5.22 Impôts différés**.

L'impôt sur le résultat est calculé selon les normes applicables dans chaque pays où le Groupe a une activité.

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E.), exigible en France, et assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux des filiales françaises répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12.2 selon l'analyse du Groupe, et est présentée sur la ligne « Impôt sur le résultat ». Des traitements similaires ont été adoptés pour d'autres cotisations dont la base résulte d'un solde entre produits et charges (même si ce solde peut être différent du résultat net).

1.5.10. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Goodwill

Pour l'évaluation du goodwill, Tarkett applique la norme IFRS 3 révisée (voir 1.5.1) excepté pour les acquisitions comptabilisées avant le 31 décembre 2009, pour lesquelles la norme IFRS 3 2004 s'appliquait.

Le goodwill négatif est comptabilisé immédiatement en résultat.

Le goodwill est affecté à des unités génératrices de trésorerie et n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation annuel (voir méthode comptable décrite en 1.5.15).

Le goodwill est évalué à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur.

S'agissant des entreprises associées, la valeur comptable du goodwill est incluse dans la valeur comptable de la participation dans l'entreprise associée.

Recherche et développement

Les frais de recherche et développement sont enregistrés en charges dans la période où ils sont engagés (IAS 38.5, IAS 38.11 et 38.23), sauf lorsque les conditions requises sont remplies pour l'inscription à l'actif des frais de développement.

Les dépenses de développement sont comptabilisées en tant qu'immobilisation si et seulement si les dépenses peuvent être mesurées de façon fiable et le Groupe peut démontrer la faisabilité technique et commerciale du produit ou du procédé, l'existence d'avantages économiques futurs probables et son intention ainsi que la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement et utiliser ou vendre l'actif. Autrement, elles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Après la comptabilisation initiale, les dépenses de développement sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Brevets

Les brevets sont présentés net des amortissements et éventuelles pertes de valeurs.

Les coûts capitalisés correspondent principalement aux frais de conseil juridique. Les brevets sont amortis dès leur date de dépôt de façon linéaire sur la durée la plus courte entre la durée d'utilisation estimée et les dates d'échéance de ces brevets.

Licences informatiques

Les licences informatiques sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Amortissements

Les amortissements des immobilisations incorporelles sont enregistrés dès leur date de disponibilité de façon linéaire :

Brevets et marques :	sur la durée de vie du brevet
Coûts de développement :	3 – 6 ^{2/3} ans
Logiciels informatiques :	3 – 5 ans

1.5.11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Coût d'acquisition

Le coût des immobilisations inclut le coût d'acquisition ou le coût de production ainsi que les autres coûts directement attribuables pour disposer du bien dans son lieu et dans ses conditions d'exploitation. Le coût d'un actif produit par le Groupe pour lui-même, comprend les coûts des matières premières et de la main d'œuvre directe, l'estimation initiale, le cas échéant, des coûts relatifs au démantèlement, à l'enlèvement de l'immobilisation et à la remise en état du site sur lequel elle est située, et une quote-part appropriée des frais généraux de production.

Les charges financières encourues pour acquérir une immobilisation corporelle sont incorporées au coût d'acquisition, si elles sont significatives.

Si l'acquisition s'est faite en devise étrangère, la différence de change qui pourrait apparaître ultérieurement n'a pas d'influence sur l'estimation initiale de l'immobilisation.

Lorsqu'une immobilisation corporelle comprend des composants significatifs ayant des durées d'utilisation différentes, ils sont comptabilisés séparément.

Dépenses ultérieures

Les dépenses relatives au remplacement ou au renouvellement d'un composant d'immobilisation corporelle sont capitalisées et enregistrées comme un actif distinct s'il est probable qu'il y aura des avantages économiques associés à cet élément qui iront au Groupe, alors que les dépenses de maintenance et de réparation sont généralement enregistrées en charges au cours de la période où elles sont encourues.

Amortissements

En fonction de l'usage économique de l'immobilisation, les méthodes d'amortissement linéaire se situent dans les fourchettes de durées d'utilisations suivantes :

Immeubles :	20-30 ans
Machines et équipements :	6 2/3 -10 ans
Cylindre d'imprimerie :	2 ans
Autres équipements et fournitures :	3-5 ans

Les méthodes d'amortissement, durée de vie et valeur résiduelle sont revues et corrigées si nécessaire.

Location financement

Au commencement d'un accord, le Groupe détermine si l'accord est ou contient un contrat de location.

Au commencement ou lors de la réappréciation d'un accord contenant un contrat de location, le Groupe ventile les paiements et autres contreparties imposés par l'accord entre la location et les autres éléments du contrat sur la base de leurs justes valeurs relatives.

Les contrats de location de biens immobiliers ou mobiliers dans lesquels le Groupe a conservé en substance la quasi-totalité des risques et avantages sont qualifiés de location financement.

Les biens acquis en location financement sont enregistrés en immobilisations corporelles pour le montant le plus bas de la juste valeur ou de la valeur actuelle du paiement minimum à la date de début des contrats.

Les paiements effectués au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La charge financière est répartie sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant.

Les principes d'amortissement et de valorisation ultérieure de l'actif sont similaires à ceux des autres immobilisations corporelles, excepté lorsque la durée du contrat est plus courte que la durée d'utilisation du bien, et qu'il n'y a pas de certitude quant au transfert de propriété à l'issue du contrat.

Les contrats de location pour lesquels la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont effectivement conservés par le bailleur sont classés en contrat de location simple. Les charges de location sont enregistrées en résultat et réparties de façon linéaire sur la durée du contrat.

1.5.12. ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Les actifs non courants ou les groupes d'actifs et passifs sont classés comme actifs détenus en vue de la vente, s'il est hautement probable qu'ils soient recouverts principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Avant la classification de l'actif comme détenu en vue de la vente, les actifs et passifs du groupe destinés à être cédés sont évalués selon les normes qui leur sont applicables. Lors du classement en éléments détenus en vue de la vente, les actifs et passifs du groupe destinés à être cédés sont comptabilisés au montant le plus faible entre la valeur nette comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Les pertes de valeur résultant du classement d'un actif (ou groupe d'actifs) comme détenu en vue de la vente sont comptabilisées en résultat.

Une fois classés en actifs détenus en vue de la vente, les actifs incorporels et corporels ne sont plus amortis et les entités mises en équivalence cessent d'être comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Une activité abandonnée est une composante de l'activité du Groupe qui représente une ligne d'activité moyenne ou une région géographique principale et distincte ou est une filiale détenue exclusivement en vue de la revente. Le classement comme activité abandonnée a lieu au moment de la cession ou à une date antérieure lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente.

1.5.13. CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Les clients et comptes rattachés sont comptabilisés à leur valeur nominale facturée convertie au taux de clôture, diminuée des provisions pour créances douteuses.

Cette provision est basée sur l'estimation par la direction de la possibilité du recouvrement des créances clients et la valorisation des actifs courants, notamment en cas de détérioration du degré de fiabilité d'un client important ou de nouveaux défauts de paiements.

Provisions pour créances clients

Les provisions pour couvrir le risque de non recouvrement partiel ou total des créances clients sont constituées de la sorte :

- des créances douteuses identifiées et provisionnées à 100%
- d'une provision statistique, basée sur l'ancienneté des créances échues, définie de la manière suivante :

Créances échues de 61 à 180 jours	Dépréciation de 25% du montant brut
Créances échues de 181 à 270 jours	Dépréciation de 50% du montant brut
Créances échues de 271 à 360 jours	Dépréciation de 75% du montant brut
Créances échues de plus de 360 jours	Dépréciation à 100% du montant brut

1.5.14. STOCKS

Les stocks sont évalués, selon la méthode du premier entré, premier sorti (PEPS), au plus bas du coût de revient ou de la valeur nette réalisable. Les coûts de revient des stocks fabriqués comprennent tous les coûts directs et une quote-part de frais généraux et d'amortissement des outils de production. La valeur nette réalisable est le prix de vente estimé, moins les coûts de fabrication et les coûts commerciaux.

Les stocks peuvent être répartis entre matières premières/consommables, produits en cours et produits finis.

1.5.15. IMPAIRMENT

a) Actifs non financiers

Test annuel de dépréciation

Le goodwill et les autres actifs incorporels non amortissables font l'objet d'un test annuel de dépréciation.

Les valeurs comptables des actifs du Groupe, autres que financiers et impôts différés, sont examinées afin d'apprécier s'il existe un indice de perte de valeur. Si c'est le cas, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur diminuée des coûts de cession et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est notamment appréciée selon la méthode des flux de trésorerie futurs (hors intérêts sur emprunts et taxes) actualisés pour chaque unité génératrice de trésorerie.

Les unités génératrices de tests de valeurs

Pour la réalisation des tests de perte de valeur, les actifs sont testés au niveau d'unités génératrices de trésorerie (« UGT ») qui sont le reflet de l'organisation sectorielle du Groupe et de ses produits.

Le Groupe compte 15 UGTs qui correspondent aux différentes lignes de produits des différents secteurs.

L'écart d'acquisition a donc été alloué aux unités génératrices de trésorerie.

Le 28 septembre 2012, le groupe a fait l'acquisition du groupe Tandus aux Etats-Unis, spécialisé dans la production et la vente de moquette, dans le but de se développer davantage sur le marché américain du revêtement de sol. Cette activité correspond à la définition d'une unité génératrice de trésorerie dans la mesure où la moquette est une activité indépendante générant une rentrée de trésorerie et qui est gérée indépendamment des autres activités.

A partir du 1^{er} janvier 2012, l'activité du Sport Indoor est principalement incluse dans l'activité Resilient Heterogeneous et ne fait pas l'objet d'un test de dépréciation spécifique.

Méthodologie d'impairment

Le Groupe retient des flux futurs de trésorerie, issus des dernières prévisions, sur une période de trois ans, correspondant à la meilleure estimation d'un cycle complet d'activité. Celles-ci ont été établies en tenant compte des variations cycliques affectant à la fois les prix de vente, les volumes et les coûts des matières premières. Au-delà des trois ans, le Groupe détermine une année normative calculée en prolongeant la troisième année en prenant comme hypothèse une stabilité du chiffre d'affaires et du taux de marge, un besoin en fond de roulement et des investissements de renouvellement normatifs déterminés sur la base de constats historiques. Cette année normative est ensuite projetée à l'infini selon la méthode de Gordon Shapiro, en appliquant un taux de croissance de 3% pour l'ensemble des Unités Génératrices de Trésorerie.

L'actualisation des flux futurs de trésorerie est réalisée à un taux, avant impôt, reflétant l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif, déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré du capital applicable. Le taux d'actualisation utilisé par le Groupe en 2013 est de 11%. Il était de 10% en 2012.

L'analyse de sensibilité à une variation des hypothèses clés a été réalisée sur deux hypothèses :

- Le taux d'actualisation (WACC)
- Le taux de croissance à l'infini

Prise en compte des spécificités des activités

Tarkett prend en compte les risques et performances spécifiques à chaque activité par le biais des éléments suivants :

- variations de chiffre d'affaires et de résultat opérationnel (EBITDA) considérées pour les 3 ans à venir, par segment/produit spécifiques, dans les tests de perte de valeur par UGT, et définies par le Groupe dans le cadre de son plan stratégique.
- besoins en fonds de roulement (notamment les stocks) définis en fonction de l'historique connu sur les différents segments et en fonction des hypothèses de variation de chiffre d'affaires par UGT
- investissements de renouvellement, en ligne avec les historiques d'investissements récents par UGT et prise en compte de projets spécifiques nécessitant un investissement plus important dans les années à venir ou, à l'inverse, un frein des investissements sur certaines UGT compte tenu notamment de la maturité des investissements en place.

Taux de croissance unique

Nous estimons que le taux de 3% en 2013 et 2012 est une hypothèse normative de croissance après cet horizon. Il est probable que la croissance soit plus importante sur des UGT intégrées dans certains segments (CEI & Autres, Surfaces Sportives notamment) mais nous avons choisi de retenir cette hypothèse unique. En complément, nous effectuons une analyse de sensibilité sur cette hypothèse de croissance, afin de prendre en considération les variations raisonnablement possibles.

Pour chaque UGT, les hypothèses opérationnelles qui ont été jugées clé par le groupe Groupe sont les suivantes :

- Evolution des marchés sur lesquelles interviennent ces UGT, sur la base d'estimations internes, si possibles supportées par des prévisions externes si celles-ci existent sur les segments/produits concernés,
- Evolution de l'activité du Groupe au sein de ses différents marchés,
- Hypothèse générale de stabilité de la balance d'inflation (prix d'achat stables, ou si variation considérée, compensation totale par une évolution des prix de vente permettant d'équilibrer l'impact en valeur),
- Mise en place continue des plans de productivité pour les usines intervenant sur ces UGT afin d'en améliorer la rentabilité.

Analyse de sensibilité du taux d'actualisation et taux de croissance

En 2013, la combinaison d'une augmentation du taux d'actualisation de 100 points de base et d'une baisse du taux de croissance de 100 points de base aboutirait à la comptabilisation d'une perte de valeur complémentaire de €12.1m sur l'UGT Laminé du segment de reporting CEI & Autres.

Les variations de 100 points de base du taux d'actualisation et du taux de croissance sont des variations raisonnablement possibles pour notre Groupe. Le Groupe intervient sur un grand nombre de pays, avec un équilibre entre trois zones principales (Union Européenne, Amérique du Nord et CEI & Autres). Nous estimons que les évolutions économiques de ces zones peuvent s'atténuer entre elles, comme cela a d'ailleurs pu être démontré par le passé.

Pertes de valeur

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie est affectée d'abord à la dépréciation du goodwill puis aux autres actifs suivant leur liquidité.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise. Une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif est reprise s'il y a eu un changement dans les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur recouvrable.

b) Actifs financiers non dérivés

Un actif financier qui n'est pas comptabilisé à la juste valeur en contrepartie du résultat, est évalué à chaque date de clôture afin de déterminer s'il y a une possibilité qu'il soit déprécié. Pour un portefeuille d'actions, une baisse significative ou prolongée de la juste valeur par rapport au coût entraîne une dépréciation.

La perte de valeur d'un actif financier mesuré au coût amorti est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs au taux d'intérêt initial de l'actif.

La perte de valeur d'un actif financier disponible à la vente est égale à la différence entre la valeur des pertes de valeur précédemment reconnues et comptabilisée dans le résultat.

1.5.16. CAPITAL SOCIAL

Le capital social est constitué de la valeur nominale des actions ordinaires diminuée des coûts d'émission directement attribuables aux actions ordinaires et options d'actions, nets d'impôts. Si le Groupe rachète ses propres actions, le montant du prix payé, qui inclut les coûts directement attribuables, est net d'impôt et est comptabilisé en diminution des capitaux propres. Lorsque les actions propres sont vendues ou remises en circulation, le montant reçu est comptabilisé en augmentation des capitaux propres, et le solde positif ou négatif de la transaction est présenté en prime d'émission.

1.5.17. RÉMUNÉRATIONS EN ACTIONS ET ASSIMILÉS

La juste valeur déterminée à la date d'attribution des droits à paiement fondé sur des actions réglés en instruments de capitaux propres accordés aux membres du personnel est généralement comptabilisée en charges, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres, sur la période d'acquisition des droits. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre des droits pour lesquels il est estimé que les conditions de service et de performance hors marché seront remplies, de telle sorte que le montant comptabilisé in fine est basé sur le nombre réel de droits qui remplissent les conditions de service et les conditions de performance hors marché à la date d'acquisition. Pour les droits à paiement fondé sur des actions assortis d'autres conditions, l'évaluation de la juste valeur à la date d'attribution reflète ces conditions et les écarts entre l'estimation et la réalisation ne donnent lieu à aucun ajustement ultérieur.

Les programmes de paiement fondé sur les actions comprennent à la fois les programmes autorisant les employés du Groupe à acquérir des actions de l'entreprise, sous réserve de certaines conditions, et les programmes d'attribution d'actions gratuites en faveur des employés du Groupe. Les programmes existants sont détaillés en note 23.

1.5.18. AVANTAGES AU PERSONNEL

Il existe dans le Groupe différents systèmes de provisions pour retraite qui dépendent des conditions juridiques, économiques et fiscales de chaque pays. Selon les lois et usages de chaque pays, le Groupe participe à des régimes de retraite, prévoyance, frais médicaux et indemnités de fin de carrière, dont les prestations dépendent de différents facteurs tels que l'ancienneté, les salaires, les versements effectués à des régimes de retraite ou de prévoyance.

Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies désignent des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels le Groupe verse des cotisations définies et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant le présent exercice et les exercices antérieurs.

Ces cotisations, versées en contrepartie des services rendus par les salariés, sont constatées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi qui garantissent aux salariés des prestations futures constituant un engagement futur pour le Groupe. Le risque actuariel et les risques de placement incombent alors à l'entreprise. Le calcul de l'engagement est déterminé suivant un calcul actuariel utilisant la méthode des unités de crédit projetées afin de déterminer la valeur actualisée de l'obligation et le coût des services rendus au cours de l'exercice.

Ce calcul actuariel suppose le recours à des hypothèses actuarielles sur les variables démographiques (mortalité, rotation du personnel) et financières (augmentations futures des salaires et des coûts médicaux, taux d'actualisation).

Lorsque les régimes à prestations définies sont partiellement ou intégralement financés par des cotisations versées à un fonds distinct ou à une compagnie d'assurances, les actifs de ces entités sont évalués à leur juste valeur.

L'obligation est alors enregistrée au bilan, déduction faite de la valeur des actifs du régime qui couvrent cette obligation.

L'évaluation de ces engagements est effectuée à la fin de chaque semestre par des actuaires indépendants conformément à la norme IAS 19.

A la suite de l'adoption d'IAS 19 (2011), le Groupe a changé ses méthodes comptables relativement aux bases servant à déterminer les produits ou charges liés aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestation définie.

Selon IAS 19 (2011), le Groupe détermine la charge (le produit) d'intérêts net de la période sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies, en appliquant le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des prestations définies, au passif (à l'actif) net, tel que déterminé au début de l'exercice. Ce passif (actif) net est ajusté le cas échéant de toute variation résultant du paiement de cotisations et du règlement de prestations au cours de la période. En conséquence, les intérêts nets sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies comprennent : le coût financier relatif à l'obligation au titre des prestations définies, le produit financier calculé pour les actifs de régime et l'intérêt sur l'effet du plafonnement de l'actif.

Traitement des écarts actuariels

Les écarts actuariels en fonction de l'actif et du passif de cette partie du régime résultent des changements d'hypothèses actuarielles retenues pour les évaluations d'un exercice à l'autre, ainsi que de tout écart constaté sur l'obligation ou sur la valeur des fonds par rapport aux hypothèses actuarielles retenues en début d'exercice.

Les écarts actuariels, profits ou pertes, sur les régimes de retraite sont constatés immédiatement en résultat global.

Coût des services passés

Les variations des engagements, suite à une modification de régime, sont enregistrées immédiatement en résultat.

Liquidation et réduction

Les effets de la réduction de droits ou de liquidation de régimes sont constatés en résultat à la date où se produit la réduction ou la liquidation.

1.5.19. INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Groupe applique les normes IFRS 7 et IFRS 13 relatives aux informations à fournir sur les actifs et passifs financiers.

Le Groupe pratique la comptabilité en date de règlement pour ce qui concerne ses opérations financières.

Actifs financiers non dérivés

Lors de la comptabilisation initiale, les actifs financiers sont inscrits au bilan à leur juste valeur augmentée des coûts de transaction, à l'exception des actifs financiers à la juste valeur par résultat pour lesquels les coûts de transaction, lorsqu'ils sont engagés, sont comptabilisés en résultat.

A la date d'acquisition, le Groupe détermine la classification de l'actif financier dans l'une des quatre catégories comptables prévues par la norme IAS 39. Cette classification détermine la méthode d'évaluation de l'actif financier aux clôtures ultérieures : coût amorti ou juste valeur.

Les actifs détenus jusqu'à l'échéance sont exclusivement des titres à revenus fixes ou déterminables et à échéances fixées (autres que les prêts et créances) qui sont acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le résultat net sur les actifs détenus jusqu'à l'échéance correspond aux produits d'intérêt et aux pertes de valeur.

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés avec des paiements fixes ou déterminables non cotés sur un marché réglementé. Ces actifs sont évalués selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif. Les prêts et les créances sont comptabilisés sous déduction éventuelle des dépréciations pour pertes de valeur en cas de risques de non recouvrement. Cette catégorie inclut les créances clients et les autres prêts et créances. Les gains et pertes nets sur les prêts et créances correspondent aux produits d'intérêt et aux pertes de valeurs.

Les actifs disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur et les gains ou pertes résultant de cette évaluation sont constatés en réserves dans les capitaux propres jusqu'à la réalisation de l'investissement. En cas de dépréciation durable de ces actifs, la perte cumulée est enregistrée en résultat (voir 1.5.15).

La catégorie inclut principalement les titres de participation non consolidés. Ces actifs sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition en l'absence d'un marché actif. Les gains et pertes nets des actifs disponibles à la vente correspondent aux dividendes, pertes de valeur et plus ou moins-value de cession.

Les actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat comprennent d'une part des actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, que le Groupe a, dès l'origine, l'intention de revendre à court terme (y compris les instruments dérivés non qualifiés de couverture) et, d'autre part, des actifs désignés à la juste valeur sur option. Ils sont évalués à chaque clôture à leur juste valeur ; les gains et les pertes résultant de cette évaluation sont constatés en résultat.

Cette catégorie inclut notamment les trésoreries et équivalents de trésorerie. Le résultat net sur les actifs évalués à la juste valeur par résultat correspond aux produits d'intérêt, variation de juste valeur et plus ou moins-value de cession.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie en banque, la caisse, les dépôts à terme et les autres placements de trésorerie ayant une échéance inférieure à trois mois à l'origine de la transaction et un risque négligeable de variation de valeur. Les équivalents de trésorerie ont été désignés sur option dans la catégorie des actifs évalués à la juste valeur par résultat.

La définition de la trésorerie et équivalents de trésorerie du tableau des flux de trésorerie correspond à celle du bilan.

Passifs financiers non dérivés

Les passifs financiers comprennent les dettes financières, les dettes fournisseurs et les autres dettes liées à l'exploitation.

A l'exception des passifs financiers évalués à la juste valeur au compte de résultat, les emprunts et autres passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur diminuée du montant des coûts de transaction

attribuables. Après la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Compte tenu de leur maturité courte, les dettes fournisseurs et les autres dettes d'exploitation figurent au bilan à leur coût historique, la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif aboutissant à des montants très voisins.

Instruments dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés en couverture de l'exposition aux risques de change et de taux d'intérêts survenant du fait de ses achats et ventes en devises, de ses opérations de financement et d'investissement.

Les instruments financiers dérivés comprennent notamment des « swaps » de taux d'intérêts, des options de taux d'intérêts, des couvertures à terme et des options de devises.

Conformément à sa politique en matière d'instruments financiers, le Groupe n'utilise, ni n'émet des instruments financiers dérivés à des fins de transactions. Cependant, les instruments dérivés qui ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture sont comptabilisés de façon similaire à des instruments spéculatifs.

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur que celle-ci soit positive ou négative. Le profit ou la perte résultant de la réévaluation à la juste valeur est comptabilisé immédiatement en résultat.

Lorsque les instruments dérivés remplissent les conditions d'application de la comptabilité de couverture et satisfont aux tests d'efficacité, les couvertures sont qualifiées, soit de couverture de juste valeur lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé au bilan, soit de couverture de flux de trésorerie lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de flux de trésorerie futurs hautement probables.

Les variations de juste valeur des instruments dérivés de change et de taux qualifiés de couverture de juste valeur sont enregistrées en résultat financier. La valeur des dettes et créances couvertes est ajustée des variations de juste valeur attribuables au risque couvert et la contrepartie est également enregistrée en résultat financier.

Les variations de juste valeur des instruments dérivés de change et de taux qualifiés de couverture de flux de trésorerie sont comptabilisées dans le résultat global des capitaux propres à l'exception de toute portion inefficace de la variation de la juste valeur d'un instrument de couverture qui est reconnu dans le résultat financier.

Si l'instrument dérivé ne respecte plus les critères de la comptabilité de couverture, le résultat cumulé en capitaux propres à cette date reste en capitaux propres jusqu'à la réalisation de l'engagement couvert. Toutefois, lorsque la transaction future initialement couverte n'est plus attendue, alors les montants différés en réserve au titre de la couverture sont immédiatement repris en résultat.

Lorsque les instruments dérivés ne satisfont pas aux critères de qualification pour la comptabilité de couverture, ils sont classés dans la catégorie instruments à des fins de transaction et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat financier.

Enfin, la part efficace du gain ou de la perte de change relatif à un instrument de couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger est comptabilisée directement en capitaux propres. La partie inefficace est immédiatement comptabilisée en résultat.

Méthode de détermination de la juste valeur

Lors de l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le Groupe se base autant que possible sur des données de marché observables.

Les évaluations de juste valeur sont classées en trois niveaux en termes de hiérarchie, en fonction des données utilisées dans la technique d'évaluation, décrite ci-dessous :

- Niveau 1: prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.
- Niveau 2: données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix).
- Niveau 3: données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

Toutefois, si la juste valeur d'un instrument de capitaux propres ne peut être raisonnablement estimée, il est évalué au coût.

La juste valeur de tous les actifs et passifs financiers est déterminée à la date de clôture soit à des fins de comptabilisation soit à des fins d'informations données en annexes.

La juste valeur des swaps de taux d'intérêt et des options de taux et de devises est le montant estimé que le Groupe recevrait ou réglerait pour résilier l'instrument dérivé à la date de clôture, en prenant en compte le niveau actuel des

taux d'intérêt et du risque de crédit des contreparties du swap. La juste valeur des contrats de change à terme est leur prix coté sur le marché à la date de clôture, c'est-à-dire la valeur actuelle du prix forward coté.

Les instruments financiers dérivés (swaps, caps, floors...) conclus par le Groupe sont négociés sur des marchés de gré à gré sur lesquels il n'existe pas de prix cotés. Par conséquent, leur valorisation est opérée sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers.

Les techniques de valorisations retenues pour la détermination des justes valeurs des instruments financiers dérivés sont les suivantes :

- Les swaps de taux sont valorisés selon la méthode d'actualisation des futurs cash flows contractuels,
- La valorisation des produits optionnels est opérée à partir de modèles de valorisation (type Black & Scholes) utilisant des cotations publiées sur un marché actif et / ou en obtenant des cotations de la part d'établissement financiers tiers,
- Les instruments dérivés de change et de taux ont été évalués par actualisation du différentiel de flux d'intérêt.

Les contrats d'instruments dérivés sont négociés exclusivement avec des banques ou des établissements financiers de premier rang. Ils ont pour seul objet de fournir une sécurité sur les opérations courantes de la société et le financement de ces opérations.

La juste valeur des emprunts non cotés est calculée en actualisant les flux contractuels au taux d'intérêt du marché, comprenant l'application de la prime de risque.

Pour les dettes et créances à moins d'un an et certaines dettes et créances à taux variable, la valeur comptable est considérée comme une approximation raisonnable de la juste valeur compte tenu des faibles délais de paiement et de règlement utilisés par le Groupe.

1.5.20. PROVISIONS

Les provisions et les passifs à long terme sont compris dans le passif lorsque le montant ou la durée sont incertains. Ils proviennent des risques environnementaux, juridiques et fiscaux, des litiges et autres risques.

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe, à la clôture de l'exercice, une obligation juridique ou implicite dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de tiers. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les sorties de trésorerie futures sont actualisées.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. Les provisions sont reprises lorsque nécessaire.

Une provision pour garanties est comptabilisée au moment de la vente des biens correspondants. Elle repose sur les données historiques des garanties.

Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque le Groupe a approuvé un plan de restructuration détaillé et formalisé et que la restructuration a été mise en œuvre ou a fait l'objet d'une annonce publique. Les pertes d'exploitation futures ne sont pas provisionnées.

1.5.21. FOURNISSEURS

Les fournisseurs et autres dettes sont comptabilisés à leur valeur de remboursement. Les dettes dont l'échéance est supérieure à un an sont ramenées à leur valeur nette actuelle.

Les dettes dont l'échéance ou le montant est incertain, sont comptabilisées en charges à payer.

1.5.22. IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant l'approche bilancielle du report variable, pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur base fiscale. L'évaluation des actifs et passifs d'impôts différés repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou à payer la valeur comptable des actifs ou passifs en utilisant les taux d'imposition en vigueur à la date de clôture.

Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé :

- les différences temporelles imposables liées à l'écart d'acquisition ;
- les différences temporelles imposables ou déductibles résultant de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de la transaction n'affecte ni le résultat comptable ni le résultat fiscal ;
- les différences temporelles liées aux participations dans les filiales dans la mesure où elles ne s'inversent pas dans un avenir prévisible.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables au cours des cinq prochaines années sur lesquels cet actif pourra être imputé. Les

actifs d'impôt différé sont réduits dans la mesure où il n'est plus désormais probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

1.5.23. DETTE NETTE

La dette nette est définie par l'addition des emprunts et découverts bancaires, moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Les emprunts correspondent à toute obligation de remboursement des fonds reçus ou levés qui sont passibles de remboursement et d'intérêts. Ils incluent également les dettes sur les locations financement.

1.5.24. IMPACT DES CHANGEMENTS DE NORMES

Adoption anticipée de la norme IFRS 11

Tarkett a décidé d'appliquer par anticipation la norme IFRS 11 « Partenariats ».

Le Groupe a ainsi modifié ses méthodes comptables relatives aux intérêts détenus dans des partenariats.

Selon cette norme, le Groupe classe ses intérêts dans des partenariats, soit en tant qu'activité conjointe (si le Groupe a des droits sur les actifs et assume des obligations au titre des passifs, dans le cadre d'un partenariat), soit en tant que co-entreprise (si le Groupe a uniquement des droits sur les actifs nets concernés par un partenariat).

Le Groupe a analysé son unique partenariat et en a conclu une qualification de co-entreprise. Ce changement implique le retraitement de la période comparative dont les impacts sont décrits ci-dessous. Ce changement concerne uniquement Laminat Park GmbH & Co KG détenue conjointement avec le groupe Sonae en Allemagne.

Le Groupe a préparé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 des états de synthèse retraités, dans les pages suivantes, relatifs aux impacts de ce changement.

Les données retraitées à l'ouverture (1^{er} janvier 2012) ne sont pas présentées du fait de la faible matérialité des impacts au regard des agrégats du Groupe d'une part, et de la cohérence et comparabilité de ces impacts par rapport à ceux présentées au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2012.

Le Groupe applique également par anticipation les normes IFRS 10, 12, IAS 27R et IAS 28R.

Reclassements

Les reclassements effectués dans le bilan et le tableau des flux de trésorerie sont faits dans le but de réconcilier les différentes catégories du fond de roulement entre ces deux états financiers.

Synthèse des impacts de l'adoption anticipée de la norme IFRS 11 et des reclassements sur le bilan au 31 décembre 2012

	Note	2012 publié	Adoption de la norme IFRS 11	Reclassements	2012 retraité
ACTIFS					
Écart d'acquisition (goodwill)	(8)	449.1	-	-	449.1
Immobilisations incorporelles	(9)	98.5	(0.1)	-	98.4
Immobilisations corporelles	(9)	429.4	(0.6)	-	428.7
Actifs financiers	(9)	35.2	(5.9)	-	29.3
Impôts différés actifs	(19)	96.7	(0.6)	-	96.2
Total des actifs non courants		1,108.8	(7.1)	-	1,101.7
Stocks	(10)	339.1	(5.7)	-	333.3
Clients et comptes rattachés	(11)	283.1	(1.8)	6.3	287.6
Autres créances	(12)	66.7	(0.5)	(6.3)	59.9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(15)	81.4	(0.3)	-	81.1
Total des actifs courants		770.4	(8.3)	-	762.0
TOTAL DES ACTIFS		1,879.2	(15.5)	-	1,863.7
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS					
Capital social	(13)	316.1	-	-	316.1
Primes et réserves consolidées		138.8	-	-	138.8
Report à nouveau		144.9	0.0	-	145.0
Résultat de la période (part du groupe)		83.7	-	-	83.7
Capitaux propres (part du groupe)		683.6	0.0	-	683.6
Participations ne donnant pas le contrôle		10.1	-	-	10.1
Total des capitaux propres		693.7	(0.0)	-	693.7
Dettes financières	(15)	342.8	(7.1)	-	335.7
Autres dettes financières	(16)	6.8	-	-	6.8
Impôts différés passifs	(19)	5.4	-	-	5.4
Provisions pour retraites et assimilés	(21)	142.2	-	-	142.2
Autres provisions long terme	(20)	38.1	-	-	38.1
Total des passifs non courants		535.2	(7.1)	-	528.1
Fournisseurs et comptes rattachés	(17)	221.7	(3.4)	26.0	244.3
Autres dettes	(18)	189.9	(1.3)	(26.0)	162.6
Dettes financières et découverts bancaires	(15)	190.8	(3.6)	-	187.2
Autres dettes financières	(16)	11.6	-	-	11.6
Autres provisions court terme	(20)	36.2	-	-	36.2
Total des passifs courants		650.3	(8.4)	-	641.9
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		1,879.2	(15.5)	-	1,863.7

Synthèse des impacts de l'adoption anticipée de la norme IFRS 11 sur le compte de résultat au 31 décembre 2012

	Note	2012 publié	Adoption de la norme IFRS 11	2012 retraité
Résultat des activités poursuivies				
Chiffre d'affaires net		2,318.5	(27.0)	2,291.5
Coût de revient des ventes		(1,792.2)	26.4	(1,765.8)
Marge brute		526.2	(0.5)	525.7
Autres produits opérationnels	(5)	6.4	1.2	7.6
Frais commerciaux		(214.3)	0.8	(213.5)
Frais de recherche et de développement		(19.8)	-	(19.8)
Frais généraux et administratifs		(136.7)	0.5	(136.2)
Autres charges opérationnelles	(5)	(10.5)	0.2	(10.3)
Résultat d'exploitation	(9)	151.3	2.1	153.5
Produits financiers		2.2	0.2	2.5
Charges financières		(27.0)	0.5	(26.5)
Résultat financier	(6)	(24.7)	0.7	(24.0)
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence (net d'impôt)		-	(1.9)	(1.9)
Résultat avant impôt		126.6	0.9	127.5
Impôt sur le résultat	(7)	(41.4)	(0.9)	(42.3)
Résultat net des activités poursuivies		85.2	(0.0)	85.2
Résultat des activités abandonnées				
Bénéfice/(perte) réalisé sur les activités abandonnées (net d'impôt)		-	-	-
Résultat net de la période		85.2	-	85.2
Attribuable aux:				
Actionnaires majoritaires de la Société		83.6	-	83.6
Participations ne donnant pas le contrôle		1.6	-	1.6
Résultat net de la période		85.2	-	85.2
Résultat par action				
Résultat de base par action (en euros)	(8)	1.35	-	1.35
Résultat dilué par action (en euros)	(8)	1.34	-	1.34
Résultat par action des activités poursuivies				
Résultat de base par action (en euros)	(8)	1.35	-	1.35
Résultat dilué par action (en euros)	(8)	1.34	-	1.34

Synthèse des impacts de l'adoption anticipée de la norme IFRS 11 dans le résultat global en 2012

Le changement de méthode de consolidation de Laminate Park n'a aucun impact sur les autres éléments du résultat global.

Synthèse des impacts de l'adoption anticipée de la norme IFRS 11 et des reclassements sur les flux de trésorerie en 2012

	2012 publié	Adoption de la norme IFRS 11	Reclassements	2012 retraité
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles				
Résultat de la période avant impôt	126.6	0.8	-	127.5
Ajustements pour:				
Amortissements et pertes de valeur	88.8	-	-	88.8
(Bénéfice) / Perte sur cessions d'immobilisations	-	-	-	-
Frais financiers nets	24.8	(0.7)	-	24.0
Variation des provisions et autres éléments n'impactant pas la trésorerie	7.6	-	-	7.6
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence (nette d'impôt)	-	1.9	-	1.9
Flux de trésorerie opérationnels avant variation du fonds de roulement	247.9	2.1	-	250.0
Variation positive (-) / négative (+) des clients et comptes rattachés	38.1	(0.6)	(9.1)	28.3
Variation positive (-) / négative (+) des autres créances	(4.9)	(0.2)	(1.5)	(6.6)
Variation positive (-) / négative (+) des stocks	(21.2)	1.1	-	(20.0)
Variation positive (+) / négative (-) des fournisseurs et comptes rattachés	28.6	(1.4)	1.5	28.7
Variation positive (+) / négative (-) des autres dettes	7.8	(0.1)	9.1	16.9
Variation du fond de roulement	48.4	(1.1)	-	47.2
Trésorerie liée à l'exploitation	296.2	1.0	-	297.2
Intérêts payés	(22.6)	0.7	-	(21.9)
Impôts payés	(45.3)	-	-	(45.3)
Divers	0.7	0.1	-	0.8
Autres éléments opérationnels	(67.2)	0.8	-	(66.5)
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles	229.0	1.7	-	230.7
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement				
Acquisition de filiales, nette de la trésorerie acquise	(2)	(259.2)	-	(259.2)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(9)	(85.0)	0.2	(84.8)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	(9)	0.7	-	0.7
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement	(343.5)	0.2	-	(343.3)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement				
Souscription d'emprunts	213.8	(2.0)	-	211.8
Remboursement des prêts et emprunts	(70.3)	-	-	(70.3)
Remboursement de loyers de crédit-bail	(0.8)	-	-	(0.8)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	142.7	(2.0)	-	140.6
Variation nette des éléments de trésorerie	28.1	(0.1)	-	28.0
Trésorerie et équivalents de trésorerie, début de période	53.9	(0.2)	-	53.7
Impact des variations de taux de change sur les liquidités détenues	(0.6)	-	-	(0.6)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, fin de période	81.4	(0.3)	-	81.1

NOTE 2 – PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du groupe Tarkett est le suivant : (voir note 29 donnant la liste des sociétés consolidées).

<u>Nombre de sociétés</u>	31 déc 2012 publié	Adoption de la norme IFRS 11	31 déc 2012 retraité *	Création	Fusion	31 déc 2013
Sociétés consolidées en intégration globale	72	-	72	1	(3)	70
Sociétés consolidées par mise en équivalence	-	1	1	-	-	1
Sociétés consolidées par intégration proportionnelle	1	(1)	-	-	-	-
TOTAL	73	-	73	1	(3)	71

2.1 EVOLUTION DU PÉRIMÈTRE

Fusions

En janvier 2013, Les Installations Sportives Defargo Inc. a fusionné dans Tarkett Inc.

En juillet 2013, Tandus Group Inc. a fusionné dans Tandus Flooring Inc.

En juillet 2013, Tarkett Texas Holding Inc. a fusionné dans Texas Tile Manufacturing.

En novembre 2013, SIF et Partholdi ont fusionné dans Tarkett.

Création

En décembre 2013, Tarkett Services a été créée.

2.2 DETERMINATION DU GOODWILL TANDUS

Le 28 septembre 2012, Tarkett a acquis le groupe américain Tandus, spécialisé dans la production et la vente de moquettes, afin d'élargir son offre sur les marchés américains de revêtements de sol.

Le groupe Tandus comprend 10 entités juridiques, dont 6 entités de production, essentiellement situées en Amérique du Nord et des entités de distribution en Amérique du Nord et en Asie. Ces entités sont toutes consolidées en intégration globale à 100% depuis la date de prise de contrôle par Tarkett.

La contrepartie transférée s'élève à €274.1m et comprend le remboursement de la dette de Tandus d'une valeur de €129.8m. En 2013, en accord avec le contrat d'acquisition, un montant additionnel de €(3.5)m a été payé et correspond à un remboursement d'impôt, ce montant complémentaire est présenté sur la ligne « Acquisition de filiales, nettes de trésorerie acquise » du tableau des flux de trésorerie 2013.

Le montant des frais d'acquisition constatés en « Frais généraux et administratifs » s'est élevé à €3.2m.

L'impact de cette acquisition dans le tableau des flux de trésorerie consolidé était présenté, au 31 décembre 2012, sur la ligne « Acquisition de filiales, nettes de trésorerie acquise » pour un montant de €(258.3)m.

Coût du regroupement d'entreprises	(144.2)
Remboursement de la dette de Tandus	(129.8)
Trésorerie et équivalents de trésorerie acquis	15.8
Acquisition de filiales, nette de trésorerie acquise	(258.3)

Au 31 décembre 2012, ce regroupement a été comptabilisé selon IFRS3 révisée sur des bases provisoires. Le goodwill résultant de cet exercice provisoire s'élevait à cette date à €170.1m.

Tarkett a finalisé les travaux d'identification et d'évaluation des actifs acquis et des passifs repris, ce qui a engendré une réduction de l'écart d'acquisition pour le porter à €152.3m au 31 décembre 2013. Ce goodwill est non déductible fiscalement.

Goodwill comptabilisé au 31 décembre 2012	170.7
Complément de prix	3.5
Révision des valeurs des actifs et des passifs	(14.9)
Actifs incorporels	(16.1)
Impôts différés actifs	(0.5)
Stocks	2.0
Impôt différés passifs	1.6
Autres passifs	(1.8)
Ecart de change	(7.0)
Goodwill définitif	152.3

Ce goodwill représente principalement:

- Des technologies et du savoir-faire spécifiques,
- Des synergies commerciales attendues en Amérique du Nord s'appuyant sur des ventes croisées des produits Tandus et Tarkett, et permettant ainsi à Tarkett de se développer potentiellement dans de nouvelles zones géographiques telles que l'Asie,
- Des parts de marché déjà acquises par le groupe Tandus.

Les résultats des travaux de juste valeur du groupe Tandus sont détaillés ci-dessous :

	Valeur comptable avant PPA	Ajustements de juste valeur	Ecart de change	Actifs acquis et passifs repris à la juste valeur
Ecart d'acquisition	71.7	(71.7)	-	-
Actifs incorporels	1.3	16.1	(0.7)	16.8
Immobilisations corporelles	37.5	8.0	(2.8)	42.7
Autres actifs financiers	0.4	-	(0.0)	0.3
Impôts différés actifs	6.7	0.8	(0.5)	7.0
Stocks	38.0	0.9	(2.5)	36.4
Clients et comptes rattachés	29.9	-	(1.9)	28.0
Autres actifs courants	5.1	-	(0.3)	4.8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21.0	-	(1.3)	19.7
Dettes financières	(129.9)	(0.7)	8.2	(122.4)
Impôts différés passifs	(24.3)	12.0	0.8	(11.6)
Autres passifs non courants	(7.9)	-	0.5	(7.4)
Fournisseurs et comptes rattachés	(10.0)	-	0.6	(9.4)
Autres passifs courants	(21.5)	1.8	1.3	(18.4)
Actif net acquis à la juste valeur (B):	17.7	(32.7)	1.3	(13.7)
Coût du regroupement d'entreprises (A):	144.2	3.5	(9.1)	138.6
Evolution du goodwill consolidé (A) - (B)	126.5	36.2	(10.4)	152.3

Les principaux ajustements de juste valeur ont porté sur :

- L'annulation d'un goodwill comptabilisé dans les comptes historiques de Tandus pour €71.7m,
- La réévaluation des actifs immobiliers, des machines et des équipements à dire d'expert pour €8.0m,
- L'identification d'actifs incorporels pour €16.1m relatifs :
 - ✓ aux brevets, représentant la technologie apportée par Tandus, amortissables sur une durée de 6 ans,
 - ✓ ainsi qu'aux différentes marques du groupe Tandus : le nom Tandus (amortissable sur une durée de 10 ans), la marque Sero (amortissable sur 7 ans), ainsi que les marques Powerbond et Ethos (à durée de vie indéfinie).
- La mise à la juste valeur des stocks après prise en compte des risques d'obsolescence et de rotation lente pour €0.8m.
- Les impôts différés actifs et passifs résultent des ajustements évoqués ci-dessus.

Impact de l'acquisition sur le compte de résultat

Entre le 28 septembre 2012 et le 31 décembre 2012, Tandus a contribué à la performance du Groupe à hauteur de €66.1m de chiffre d'affaires et €5.4m de résultat net.

Si l'acquisition avait eu lieu le 1^{er} janvier 2012, le chiffre d'affaires net et le résultat net du Groupe auraient augmenté respectivement de €205.7m et de €23.6m (correspondant à l'activité des 9 mois entre le 1^{er} janvier et le 27 septembre 2012).

2.3 ENTITES CONTROLEES CONJOINTEMENT

Laminate Park GmbH & Co KG est détenue conjointement avec le groupe Sonae en Allemagne et est la seule entité détenue conjointement dans le Groupe. La reclassification de l'entité détenue conjointement selon l'IAS 31 en co-entreprise selon IFRS 11 est détaillée dans la note 1.5.24 Adoption anticipée des nouvelles normes ou interprétations.

Laminate Park GmbH & Co KG produit du laminé et des panneaux à destinations du marché EMEA.

Les tableaux suivants résument l'information relative à cette co-entreprise (les chiffres sont présentés à 50%) :

Bilan

	31 déc 2013	31 déc 2012 retraité *
% de participation	50%	50%
ACTIFS		
Immobilisations incorporelles	0.1	0.1
Immobilisations corporelles	0.7	0.6
Impôts différés actifs	0.3	0.6
Actifs non courants	1.2	1.2
Stocks	5.5	5.7
Clients et comptes rattachés	2.2	2.9
Autres créances	0.2	0.5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0.2	0.3
Actifs courants	8.0	9.5
TOTAL DES ACTIFS	9.2	10.7
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		
Report à nouveau	(13.0)	(11.0)
Résultat de la période (part du groupe)	1.6	(1.9)
Capitaux propres (part du groupe)	(11.3)	(13.0)
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-
Total des capitaux propres	(11.3)	(13.0)
Dettes financières	14.2	14.2
Total des passifs non courants	14.2	14.2
Fournisseurs et comptes rattachés	2.6	5.2
Autres dettes	0.5	0.7
Dettes financières et découverts bancaires	3.1	3.6
Autres dettes financières	0.1	-
Total des passifs courants	6.3	9.5
TOTAL DES PASSIFS	9.2	10.7

	31 déc 2013	31 déc 2012 retraité *
Chiffre d'affaires net	22.7	27.0
Coût de revient des ventes	(21.4)	(26.4)
Marge brute	1.4	0.5
Autres produits opérationnels	1.1	0.1
Frais commerciaux	(0.2)	(0.8)
Frais de recherche et développement	-	(0.1)
Frais généraux et administratifs	(0.5)	(0.5)
Autres charges opérationnelles	(2.2)	(1.4)
Résultat d'exploitation	(0.4)	(2.1)
Produits financiers	3.7	0.7
Charges financières	(1.4)	(1.4)
Résultat financier	2.3	(0.7)
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence (net d'impôt)	-	-
Résultat avant impôt	1.9	(2.8)
Impôt sur le résultat	(0.3)	0.9
Résultat net des activités poursuivies	1.6	(1.9)

NOTE 3 - EBITDA AJUSTÉ

L'EBITDA ajusté constitue un indicateur clé pour le Groupe lui permettant de mesurer la performance de son exploitation courante.

Il est défini en prenant le résultat d'exploitation avant dépréciations et amortissements, et en retraitant les produits et charges considérés comme exceptionnels par nature, c'est-à-dire :

- les coûts de restructuration visant à accroître le rendement futur du Groupe ;
- les plus-values et les moins-values réalisées sur des cessions d'actifs significatives ;
- les provisions pour perte de valeur et les reprises de provisions basées uniquement sur les tests de perte de valeur réalisés par le Groupe ;
- les coûts relatifs aux regroupements d'entreprises et aux restructurations juridiques, incluant les honoraires juridiques, les coûts d'acquisition, les honoraires de conseils et autres ajustements ;
- les coûts IPO, coûts spécifiques à l'année 2013 ;
- les dépenses liées aux paiements en actions considérés comme des éléments exceptionnels et sans contrepartie en trésorerie.

L'EBITDA ajusté sur la période s'analyse comme suit :

Dont ajustements:

	31 déc 2013	Restructuration	Résultat sur cession d'actifs / perte de valeur	Regroupements d'entreprises	Paiement en actions	Autres (**)	31 déc 2013 ajusté
Chiffre d'affaires net	2,516.4	-	-	-	-	-	2,516.4
Coût de revient des ventes	(1,892.8)	(1.8)	(4.8)	-	-	(0.6)	(1,885.5)
Marge brute	623.7	(1.8)	(4.8)	-	-	(0.6)	631.0
Autres produits opérationnels	8.9	-	-	-	-	0.1	8.8
Frais commerciaux	(248.8)	(2.3)	-	-	-	(0.8)	(245.8)
Frais de recherche et de développement	(25.8)	-	-	-	-	-	(25.8)
Frais généraux et administratifs	(162.3)	(1.1)	(1.3)	(0.5)	(6.1)	(8.8)	(144.5)
Autres charges opérationnelles	(14.8)	-	-	-	-	(1.9)	(12.9)
Résultat opérationnel avant éléments financiers	180.9	(5.3)	(6.1)	(0.5)	(6.1)	(11.9)	210.9
Dépréciation et amortissements	105.5	-	6.4	-	-	-	99.1
EBITDA	286.4	(5.3)	0.2	(0.5)	(6.1)	(11.9)	310.0

(**) dont coûts IPO

Dont ajustements:

	31 déc 2012 retraité	Restructuration	Résultat sur cessions d'actifs / perte de valeur	Regroupements d'entreprises	Paiement en actions	Autres	31 déc 2012 retraité ajusté
Chiffre d'affaires net	2,291.5	-	-	-	-	-	2,291.5
Coût de revient des ventes	(1,765.8)	(5.0)	-	(3.8)	-	-	(1,757.0)
Marge brute	525.7	(5.0)	-	(3.8)	-	-	534.5
Autres produits opérationnels	7.6	-	-	(0.5)	-	1.5	6.6
Frais commerciaux	(213.5)	(0.8)	-	-	-	-	(212.7)
Frais de recherche et de développement	(19.8)	-	-	-	-	-	(19.8)
Frais généraux et administratifs	(136.2)	(0.9)	(1.7)	(3.3)	(2.5)	(2.8)	(125.0)
Autres charges opérationnelles	(10.3)	-	-	-	-	(1.9)	(8.4)
Résultat opérationnel avant éléments financiers	153.4	(6.6)	(1.7)	(7.6)	(2.5)	(3.2)	175.2
Dépréciation et amortissements	88.8	-	1.7	-	-	-	87.1
EBITDA	242.2	(6.6)	-	(7.6)	(2.5)	(3.2)	262.2

NOTE 4 – INFORMATIONS SECTORIELLES
Par segment d'activités

31 déc 2013	Revêtements de sol			Revêtements sportifs	Siège	Groupe
	EMEA	Amérique du Nord	CEI & Autres			
Chiffre d'affaires net	669.6	673.6	887.5	285.8		2,516.4
Activité (*)	746.5	674.0	900.7	288.1		
Marge brute	181.7	180.7	215.6	45.7		623.7
% du chiffre d'affaires net	27.1%	26.8%	24.3%	16.0%		24.8%
EBITDA ajusté	71.3	74.0	190.1	15.0	(40.3)	310.0
% du chiffre d'affaires net	10.6%	11.0%	21.4%	5.2%		12.3%
EBITDA	69.4	68.6	188.9	14.6	(55.1)	286.4
% du chiffre d'affaires net	10.4%	10.2%	21.3%	5.1%		11.4%
EBIT	34.6	38.9	143.2	(1.2)	(34.7)	180.9
% du chiffre d'affaires net	5.2%	5.8%	16.1%	(0.4)%		7.2%
Investissements	19.2	20.9	37.3	4.4	5.9	87.8

(*) incluant le chiffre d'affaires inter-segment

31 déc 2012 retraité*	Revêtements de sol			Revêtements sportifs	Siège	Groupe
	EMEA	Amérique du Nord	CEI & Autres			
Chiffre d'affaires net	679.0	477.4	874.1	260.9		2,291.5
Activité (*)	756.9	477.5	882.9	263.0		
Marge brute	181.1	95.9	206.5	42.1		525.7
% du chiffre d'affaires net	26.7%	20.1%	23.6%	16.1%		22.9%
EBITDA ajusté	76.3	30.1	180.0	10.1	(34.2)	262.2
% du chiffre d'affaires net	11.2%	6.3%	20.6%	3.9%		11.4%
EBITDA	70.5	23.8	177.8	9.2	(39.0)	242.2
% du chiffre d'affaires net	10.4%	5.0%	20.3%	3.5%		10.6%
EBIT	41.5	4.8	130.6	(4.6)	(18.9)	153.4
% du chiffre d'affaires net	6.1%	1.0%	14.9%	(1.8)%		6.7%
Investissements	25.3	19.5	30.7	4.2	5.0	84.8

(*) incluant le chiffre d'affaires inter-segment

Informations sur l'activité en France et autres pays significatifs

L'activité du Groupe en France est inférieure à 10% du chiffre d'affaires du Groupe en 2013 et du chiffre d'affaires pro forma du Groupe en 2012.

Les actifs non-courants en France, si l'on exclut le Goodwill non affecté issu de la fusion entre Tarkett et Sommer au début des années 2000, représentent également moins de 10% du total des actifs non courants du Groupe en 2013 et en 2012.

Tarkett considère un seuil de 25% du chiffre d'affaires comme significatif. Un pays est concerné : les Etats-Unis. Ce pays représente en effet 30.8% du chiffre d'affaires en 2013 et 30.4% du chiffre d'affaires pro forma du Groupe en 2012.

Concernant les actifs non courants, les Etats-Unis représentent 42.2% du total des actifs non courants du Groupe au 31 décembre 2013 (42.0% au 31 décembre 2012).

Tarkett n'a pas de client qui représente plus de 10% de son chiffre d'affaires. Le plus gros client sur 2013 et 2012 représente moins de 5% du chiffre d'affaires, situation similaire aux exercices précédents.

NOTE 5 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

	31 déc 2013	31 déc 2012 retraité*
Autres produits opérationnels		
Résultat de la cession d'actifs immobilisés	0.3	-
Autres produits opérationnels	8.6	7.6
	8.9	7.6
Autres charges opérationnelles		
Autres charges opérationnelles	(14.8)	(10.3)
	(14.8)	(10.3)
Total autres produits et charges opérationnels	(5.9)	(2.8)

Cette catégorie comprend tous les produits et charges opérationnels non directement rattachés aux autres fonctions opérationnelles.

NOTE 6 – RÉSULTAT FINANCIER

	31 déc 2013	31 déc 2012 retraité*
PRODUITS FINANCIERS		
Intérêts sur les prêts et sur les équivalents de trésorerie	1.3	2.0
Autres produits financiers	0.3	0.5
	1.6	2.5
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts sur dettes financières	(16.2)	(12.9)
Crédit bail	(0.2)	(0.2)
Frais de commissions sur dettes financières	(5.0)	(6.6)
Intérêts sur provisions pour retraites et assimilés	(6.4)	(3.8)
Pertes de change	(4.1)	(2.5)
Autres charges financières	(0.3)	(0.6)
Perte de valeur sur actifs financiers	(0.1)	(0.1)
Résultat des cessions de titres	-	(0.1)
Pertes nettes sur instruments dérivés de taux qualifiés comme couverture d'un investissement	(0.8)	0.2
	(33.0)	(26.5)
Résultat financier	(31.4)	(24.0)

NOTE 7 – CHARGE D'IMPÔT

La charge d'impôt (courant et différé) peut être analysée comme suit :

	31 déc 2013	31 déc 2012 retraité*
Impôt courant	(51.9)	(52.5)
Impôt différé	4.1	10.2
Impôt sur le résultat	(47.9)	(42.3)

La charge d'impôt théorique déterminée en fonction du taux d'impôt sur les sociétés français de 34.43% pour 2013 et 2012 est rapprochée de la charge d'impôt comptabilisée comme suit :

	31 déc 2013	31 déc 2012 retraité*
Impôt théorique au taux français	(51.0)	(43.9)
Impact de:		
Imposition des sociétés étrangères à des taux différents *	31.3	24.8
Reconnaissance d'impôts différés actifs précédemment non reconnus	19.6	17.2
Impact des pertes fiscales non activées ou désactivation de certains actifs précédemment reconnus	(21.5)	(26.8)
Différences permanentes - éléments non déductibles	(4.6)	3.1
Taxes relatifs aux dividendes (Retenues à la sources, 3% contribution)	(17.8)	(12.7)
Autres éléments	(3.8)	(4.0)
Impôt sur le résultat comptabilisé	(47.9)	(42.3)

*Le décalage avec le taux à 34.43% est présenté sur cette ligne.

NOTE 8 – GOODWILL

L'évolution du goodwill peut être analysée comme suit:

	31 déc 2013	31 déc 2012 retraité *
Valeur nette comptable en début de période	449.1	276.8
Goodwill sur acquisitions de la période	-	174.1
Ajustement à la comptabilisation initiale du goodwill de Tandus	(12.5)	-
Impact des écarts de conversion ou effets de change	(10.9)	(5.5)
Autres	-	3.7
Valeur nette comptable en fin de période	425.6	449.1

La variation la plus importante est due à l'allocation du goodwill suite à l'allocation du prix d'achat du groupe Tandus et se traduit en une baisse de la valeur de €(12.5)m, voir la note 2.2 DETERMINATION DU GOODWILL TANDUS pour plus de détail.

Aucune perte de valeur n'a été reconnue en 2013 et 2012.

Une augmentation de 1% du taux d'actualisation avant impôts pour toutes les UGT n'engendrerait pas de perte de valeur supplémentaire du goodwill du Groupe.

La répartition du goodwill entre les différents segments opérationnels est la suivante :

	31 dec 2013		31 dec 2013 retraité *	
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur brute	Valeur nette
EMEA	62.5	61.9	62.9	62.3
Amérique du Nord	216.2	199.1	238.2	221.1
CIS & Autres	96.5	95.5	96.5	95.5
Revêtements sportifs	74.8	69.1	75.8	70.1
TOTAL	449.9	425.6	473.6	449.1

A fin 2012, il n'y avait pas d'immobilisation incorporelle à durée de vie indéfinie. Au 31 décembre 2013, elles s'élevaient à €7.4m en valeur brute et nette.

NOTE 9 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIÈRES

	31 déc 2013	31 déc 2012 retraité *
Frais de recherche et développement	4.3	4.2
Brevets	44.0	52.9
Marques	17.8	7.8
Licences informatiques	31.0	24.9
Autres immobilisations incorporelles	6.6	8.5
Acomptes sur immobilisations	7.1	0.1
Immobilisations incorporelles	110.9	98.4
Biens et immeubles	181.0	193.4
Immeubles loués	4.8	5.8
Matériel et équipements	191.6	200.7
Équipements loués	4.9	5.4
Acomptes sur immobilisations	33.1	23.4
Immobilisations corporelles (*)	415.4	428.7
Placements à long terme	2.7	1.1
Actifs financiers et créances clients à long terme	22.1	23.9
Crédit clients à long terme	0.3	0.5
Dépôts de garantie à long terme	2.4	3.8
Autres actifs financiers	27.5	29.3

(*) Les équipements en cours de fabrication ont été répartis par nature.

Les pertes de valeur comptabilisées au compte des exercices 2013 et 2012 peuvent être réparties comme suit :

	31 déc 2013	31 déc 2012 retraité *
EMEA (*)	(5.1)	-
Total	(5.1)	-

(*) CGU08 Parquet - EMEA

Les mouvements sur valeurs brutes, amortissements et pertes de valeurs se détaillent comme suit :

	Au 31 déc 2012 retraité*	Acquisitions	Cessions	Changement de périmètre	Transferts	Changement de méthode comptable	Variation des taux de change	Au 31 déc 2013
Coûts d'acquisition								
Frais de recherche et développement	8.2	1.4	-	-	-	-	(0.3)	9.3
Brevets	120.4	0.2	-	-	(0.5)	3.0	(5.4)	117.8
Marques	17.2	-	-	-	(0.1)	13.2	(1.6)	28.7
Crédit bail	-	-	-	-	-	-	-	-
Licences informatiques	51.3	9.8	(0.5)	-	7.9	-	(1.7)	66.8
Autres immobilisations incorporelles	7.5	-	(0.1)	-	-	-	(0.5)	6.9
Acomptes sur immobilisations	0.1	6.1	-	-	1.0	-	(0.1)	7.1
Immobilisations incorporelles	204.7	17.6	(0.7)	-	8.4	16.1	(9.5)	236.6
Biens et immeubles	389.4	3.3	(2.1)	(0.1)	4.7	0.2	(6.1)	389.2
Immeubles loués	20.2	0.1	-	-	-	-	(0.8)	19.5
Matériel et équipements	1,066.5	18.8	(12.3)	(0.8)	33.0	0.8	(25.2)	1,080.8
Equipements loués	13.1	1.9	-	-	-	-	-	15.0
Acomptes sur immobilisations	23.4	58.9	(0.1)	-	(48.1)	-	(1.0)	33.1
Immobilisations corporelles	1,512.5	83.0	(14.6)	(0.9)	(10.5)	1.0	(33.1)	1,537.5
Placements à long terme	1.1	4.6	(3.0)	8.0	(8.5)	-	0.4	2.7
Actifs financiers et créances clients à long terme	23.9	(2.1)	(0.1)	-	1.5	-	(1.1)	22.1
Crédit clients à long terme	0.5	-	(0.1)	-	-	-	-	0.3
Dépôts de garantie à long terme	7.0	0.2	-	-	(1.4)	-	(0.6)	5.1
Autres actifs financiers	32.4	2.7	(3.3)	8.0	(8.4)	-	(1.3)	30.2

	Au 31 déc 2012 retraité*	Amortissement	Cessions	Reprise	Perte de valeur	Changement de périmètre	Changement de méthode comptable	Transferts	Variation des taux de change	Au 31 déc 2013
Amortissements et pertes de valeur cumulés										
Frais de recherche et développement	(4.0)	(1.0)	-	-	-	-	-	-	0.1	(5.0)
Brevets	(67.5)	(9.6)	-	-	-	-	-	-	3.3	(73.8)
Marques	(9.3)	(2.2)	-	-	-	-	-	-	0.6	(10.9)
Crédit bail	(0.0)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Licences informatiques	(26.4)	(9.5)	0.5	-	-	-	-	(1.1)	0.7	(35.8)
Autres immobilisations incorporelles	1.0	(1.6)	0.1	-	-	-	-	-	0.1	(0.3)
Immobilisations incorporelles	(106.3)	(23.8)	0.6	-	-	-	-	(1.1)	4.9	(125.7)
Biens et immeubles	(195.9)	(16.9)	1.8	1.1	-	0.1	(0.1)	(2.3)	4.2	(208.2)
Immeubles loués	(14.3)	(1.1)	-	0.2	-	-	-	-	0.5	(14.7)
Matériel et équipements	(865.8)	(67.6)	12.3	5.1	-	0.9	(0.8)	5.2	21.5	(889.2)
Equipements loués	(7.7)	(2.3)	-	-	-	-	-	-	-	(10.0)
Immobilisations corporelles	(1,083.8)	(88.0)	14.0	6.5	-	0.9	(0.9)	2.9	26.3	(1,122.1)
Dépôts de garantie à long terme	(3.1)	-	-	-	(0.1)	-	-	-	0.5	(2.7)
Autres actifs financiers	(3.1)	-	-	-	(0.1)	-	-	-	0.5	(2.7)

	Au 31 déc 2011 retraité*	Acquisitions	Cessions	Changement de périmètre	Transferts	Variation des taux de change	Au 31 déc 2012 retraité*
Coûts d'acquisition							
Frais de recherche et développement	6.9	2.4	(1.4)	-	0.2	0.1	8.2
Brevets	124.3	0.1	(0.0)	(1.8)	0.1	(2.2)	120.4
Marques	18.8	0.1	-	(1.4)	-	(0.3)	17.2
Crédit bail	0.5	-	-	-	(0.5)	-	0.0
Licences informatiques	31.8	14.9	(0.3)	7.6	(2.2)	(0.4)	51.3
Autres immobilisations incorporelles	10.0	-	(2.6)	-	0.3	(0.2)	7.5
Accomptes sur immobilisations	-	0.4	-	-	(0.3)	-	0.1
Immobilisations incorporelles	192.2	17.8	(4.3)	4.5	(2.5)	(3.2)	204.7
Biens et immeubles	356.2	2.4	(0.3)	24.2	7.1	(0.3)	389.4
Immeubles loués	20.1	-	-	-	-	-	20.2
Matériel et équipements	934.7	22.1	(18.7)	106.4	19.1	2.8	1,066.5
Equipements loués	13.0	0.0	-	-	0.1	-	13.1
Accomptes sur immobilisations	5.5	42.1	(0.2)	1.3	(24.9)	(0.3)	23.4
Immobilisations corporelles	1,329.5	66.6	(19.2)	131.9	1.5	2.2	1,512.5
Placements à long terme	1.5	(0.5)	-	-	-	-	1.1
Actifs financiers et créances clients à long terme	17.0	7.3	-	-	-	(0.4)	23.9
Crédit clients à long terme	0.1	-	(0.1)	-	0.5	0.0	0.5
Dépôts de garantie à long terme	6.7	0.4	(0.1)	0.4	0.0	(0.4)	7.0
Autres actifs financiers	25.3	7.3	(0.1)	0.4	0.5	(0.8)	32.4

	Au 31 déc 2011 retraité*	Amortissement	Cessions	Reprise	Perte de valeur	Changement de périmètre	Transferts	Variation des taux de change	Au 31 déc 2012 retraité*
Amortissements et pertes de valeur cumulés									
Frais de recherche et développement	(3.3)	(0.5)	-	0.1	-	-	(0.2)	(0.1)	(4.0)
Brevets	(59.5)	(9.2)	-	-	-	-	-	1.2	(67.5)
Marques	(9.2)	(0.6)	-	0.4	-	-	-	0.1	(9.3)
Crédit bail	(0.3)	-	-	-	-	-	0.3	-	(0.0)
Licences informatiques	(13.9)	(6.7)	0.3	-	-	(6.3)	(0.1)	0.2	(26.4)
Autres immobilisations incorporelles	0.2	(1.7)	2.5	-	-	-	(0.1)	0.1	1.0
Immobilisations incorporelles	(86.0)	(18.6)	2.8	0.4	-	(6.3)	(0.1)	1.5	(106.3)
Biens et immeubles	(168.0)	(16.3)	0.2	1.0	-	(12.5)	0.2	(0.5)	(195.9)
Immeubles loués	(13.2)	(1.2)	-	0.2	-	-	-	(0.2)	(14.3)
Matériel et équipements	(755.3)	(58.0)	18.5	5.6	-	(73.9)	0.8	(3.6)	(865.8)
Equipements loués	(5.8)	(1.9)	-	-	-	-	-	-	(7.7)
Immobilisations corporelles	(942.3)	(77.4)	18.7	6.8	-	(86.4)	1.1	(4.2)	(1,083.8)
Dépôts de garantie à long terme	(3.4)	-	-	-	(0.2)	-	-	0.4	(3.1)
Autres actifs financiers	(3.4)	-	-	-	(0.2)	-	-	0.4	(3.1)

	31 déc 2013	31 déc 2012 retraité*
Matières premières et fournitures	88.3	100.8
Produits en cours	48.7	41.5
Produits finis	201.5	208.2
Echantillons	6.1	1.9
Présentoirs	-	1.6
Pièces de rechange et consommables	21.4	19.6
Total Valeur Brute	366.0	373.5
Provisions pour dépréciation de stock	(47.5)	(40.2)
Total Stocks	318.6	333.3

Détail de la provision pour dépréciation sur stocks

	31 déc 2012 retraité*	Dotation	Reprise	Impact de change	31 déc 2013
Matières premières et fournitures	(8.2)	(4.1)	4.2	0.2	(7.9)
Produits en cours	(4.2)	(3.8)	2.3	(0.8)	(6.5)
Produits finis	(20.3)	(15.8)	10.3	0.4	(25.3)
Echantillons	(1.0)	(1.3)	0.4	0.1	(1.9)
Présentoirs	(1.2)	-	1.2	0.0	-
Pièces de rechange et consommables	(5.2)	(1.1)	0.5	0.1	(5.8)
Total provisions pour dépréciation de stock	(40.2)	(26.1)	18.9	0.0	(47.5)

Les taux de provisions sur stocks sont appliqués de manière similaire sur les différentes périodes. La variation entre 2012 et 2013 s'explique notamment par l'application dans les entités Tandus des règles définies par le Groupe.

Le coût des ventes en 2013 s'élève à €1,162.3m.

NOTE 11 – CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

	31 déc 2013	31 déc 2012 retraité*
Créances sur des parties liées	7.6	8.4
Créances sur clients et comptes rattachés	294.0	299.3
Total Valeur Brute	301.6	307.6
Provisions pour créances douteuses	(21.9)	(20.0)
Total Créances	279.7	287.6

La variation de la provision pour créances douteuses s'élève à €1.9m et s'explique principalement de la façon suivante :

- €(4.6)m de dotation ;
- €2.5m de reprise ;
- €(0.2)m d'effet de change.

Détail des créances échues non dépréciées

	31 déc 2013	31 déc 2012 retraité*
Créances échues 0-180 jours	24.3	28.7
Créances échues 181-270 jours	-	0.6
Créances échues 271-360 jours	0.1	1.1
Créances échues >360 jours	(3.2)	(2.4)
Créances, procédure de faillite / affaires juridiques	3.8	(0.2)
Total créances échues non dépréciées	25.0	27.7

NOTE 12 – AUTRES CRÉANCES

	31 déc 2013	31 déc 2012 retraité*
Autres créances à long terme	0.2	-
Charges constatées d'avance	18.1	14.2
Créances d'impôt courant	13.4	9.3
TVA et autres taxes	17.4	20.3
Autres créances et actifs courants	10.3	16.1
Autres créances à court terme	59.2	59.9

NOTE 13 – CAPITAL SOCIAL
Capital social

Au 31 décembre 2013, le capital social de la Société s'élève à 318 613 480 € (316 108 260 € au 31 décembre 2012) et est divisé en 63 722 696 actions d'une valeur nominale de 5€ chacune (15 805 413 actions d'une valeur nominale de 20€ chacune au 31 décembre 2012).

NOTE 14 – RESULTAT PAR ACTION
Bénéfice de base par action

Le bénéfice de base par action pour l'année 2013 est calculé sur la base du résultat net du Groupe et du nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période (et après déduction du nombre moyen pondéré d'actions propres).

Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (bénéfice de base)

En milliers d'actions	31 déc 2013	31 déc 2012 retraité*
Nombre d'actions au 1er janvier	63,276	63,222
Nombre d'actions propres détenues par Tarkett SA au 1er janvier	(1,335)	(1,437)
Nombre d'actions en circulation à la fin de la période	61,941	61,784

Bénéfice dilué par actions

Le bénéfice dilué par actions pour l'année 2013 est calculé sur la base du résultat net du Groupe et du nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période et du nombre d'actions potentielles à émettre (et après déduction du nombre moyen pondéré d'actions propres).

Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (bénéfice dilué)

En milliers d'actions	31 déc 2013	31 déc 2012 retraité*
Nombre d'actions au 1er janvier	63,276	63,222
Nombre d'actions propres détenues par Tarkett au 1er janvier	(1,335)	(1,437)
Impact du plan d'émission d'actions	624	560
Nombre d'actions en circulation à la fin de la période (bénéfice dilué)	62,565	62,344

NOTE 15 – ENDETTEMENT NET – EMPRUNTS ET DETTES PORTANT INTÉRÊTS

15.1 Endettement Net

	31 déc 2013	31 déc 2012 retraité*
Dettes financières non courantes	501.3	335.7
Dettes financières courantes	24.4	187.2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(96.7)	(81.1)
Dettes nettes totales	429.0	441.8

15.2 Emprunts et dettes portant intérêts

	31 déc 2013		31 déc 2012 retraité*	
	A long terme	A court terme	A long terme	A court terme
Emprunts bancaires non garantis	498.7	22.8	333.7	177.5
Autres emprunts non garantis	0.6	-	1.0	8.1
Découverts bancaires non garantis	-	1.1	-	0.7
Obligations de crédit bail	2.0	0.6	1.0	1.0
Total emprunts et dettes portant intérêts	501.3	24.4	335.7	187.2

Les emprunts bancaires non garantis comprennent principalement :

- i) Une tranche de €360.0m tirée sur un crédit syndiqué à hauteur de €450.0m souscrit par Tarkett en octobre 2013 et arrivant à échéance en octobre 2018. Une seconde tranche de €90.0m, avec la même échéance, a été confirmée en décembre 2013 pour un tirage en 2014.
- ii) €25.0m tirés sur un crédit syndiqué renouvelable multidevises souscrit par Tarkett en juin 2011, à hauteur d'un montant maximum de €450.0m et arrivant à échéance en juin 2016.
- iii) Un prêt amortissable, le « Term Loan », arrivant à échéance en mai 2016 et composé d'une tranche de €100.0m et d'une tranche de \$40.0m, dont 15% sera remboursé en mai 2014 et 25% en mai 2015. Cet emprunt comporte certaines clauses de remboursement anticipé dans le cas où Tarkett émettrait une augmentation de capital ou des obligations sur le marché des titres de créance.

15.3 Détails des prêts et emprunts

31 déc 2013	Devise	Taux d'intérêt	31 déc 2013	12 mois ou moins jusqu'au 31/12/2014	2 ans jusqu'au 31/12/2015	3 à 5 ans jusqu'au 31/12/2018	Plus de 5 ans
Emprunts non garantis							
Facilité de crédit Europe	EUR	0.7%-2.1%	465.0	16.3	26.2	422.5	-
Facilité de crédit Europe	USD	2.6%	29.0	4.4	7.3	17.3	-
Lignes de crédit Europe	EUR	1.1%	25.0	-	-	25.0	-
Lignes de crédit Europe	USD	-	-	-	-	-	-
Autres emprunts bancaires	-	3.7%-5.3%	2.6	2.0	0.3	0.3	-
Emprunts garantis							
Emprunts bancaires Amérique du Nord	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts bancaires Europe de l'Est	-	-	-	-	-	-	-
Sous total Emprunts bancaires	-	-	521.6	22.7	33.8	465.1	-
Financement garanti par des créances professionnelles (1)							
Autres emprunts	EUR	0.7%-4.5%	0.4	0.1	0.1	0.2	-
Découverts bancaires	-	-	1.1	1.1	-	-	-
Obligations de crédit-bail	-	-	2.6	0.6	0.6	1.2	0.2
Emprunts portant intérêts	-	-	525.7	24.5	34.5	466.5	0.2

(1) renouvelable un an

31 déc 2012 retraité*	Devise	Taux d'intérêt	31 déc 2012	12 mois ou moins jusqu'au 31/12/2013	2 ans jusqu'au 31/12/2014	3 à 5 ans jusqu'au 31/12/2017	Plus de 5 ans
Emprunts non garantis							
Lignes de crédit Europe	EUR	1.4%-2.8%	264.0	150.0	114.0	-	-
Lignes de crédit Europe	EUR	1.0%	120.0	-	-	120.0	-
Lignes de crédit Europe	USD	1.1%	99.3	-	-	99.3	-
Autres emprunts bancaires	EUR	3.4%-5.1%	3.1	2.1	0.4	0.6	-
Emprunts garantis							
Emprunts bancaires Amérique du Nord	USD	6.9%	0.1	0.1	-	-	-
Emprunts bancaires Europe de l'Est	UAH-RSD	-	-	-	-	-	-
Sous total Emprunts bancaires	-	-	486.5	152.2	114.4	219.9	-
Financement garanti par des créances professionnelles (1)							
Autres emprunts	EUR	0.6%	25.2	25.2	-	-	-
Découverts bancaires	-	-	0.7	0.7	-	-	-
Obligations de crédit-bail	-	-	2.0	1.0	0.3	0.4	0.3
Emprunts portant intérêts	-	-	522.9	187.2	114.8	220.6	0.3

Les crédits mentionnés ci-dessus, contiennent des ratios financiers (covenants) à respecter par les sociétés emprunteuses, parmi lesquels des ratios financiers : le ratio dette nette/ EBITDA ajusté qui ne doit pas excéder 3.0 et le ratio EBIT/ Intérêts nets qui ne doit pas être inférieur à 2.5.

Le Groupe respecte l'ensemble de ses covenants bancaires au 31 décembre 2013, ainsi que les covenants financiers comme détaillé ci-dessous :

15.4 Covenants

Dette nette / EBITDA ajusté

	31 déc 2013	31 déc 2012 publié	31 déc 2012 retraité*
Dette nette	429.0	452.2	441.8
EBITDA ajusté	310.0	260.1	262.2
Ratio (1)	1.4	1.7	1.7

(1) doit être inférieur à 3

EBIT / Intérêts nets

	31 déc 2013	31 déc 2012 publié	31 déc 2012 retraité*
EBIT	210.9	173.1	175.2
Intérêts nets	15.0	11.7	11.1
Ratio (2)	14.1	14.8	15.8

(2) doit être supérieur à 2.5

15.5 Trésorerie et équivalents de trésorerie par nature

	<u>31 déc 2013</u>	<u>31 déc 2012 retraité*</u>
Trésorerie courante	35.6	28.9
Comptes rémunérés	35.5	29.3
Certificats de dépôt, ou placements monétaires à court terme	25.5	22.9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	96.7	81.1

NOTE 16 – AUTRES DETTES FINANCIÈRES

	<u>31 déc 2013</u>	<u>31 déc 2012 retraité*</u>
Juste valeur des dérivés non courants	2.0	9.1
Autres passifs financiers non courants	4.7	6.8
Autres passifs financiers non courants	6.7	16.0
Intérêts courus à court terme	1.6	0.8
Juste valeur des dérivés courants	0.3	(0.4)
Autres passifs financiers courants	1.1	2.0
Autres passifs financiers courants	3.0	2.4

NOTE 17 – FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

	<u>31 déc 2013</u>	<u>31 déc 2012 retraité*</u>
Fournisseurs et comptes rattachés	216.3	240.6
Effets à payer	3.5	3.8
Total Fournisseurs et comptes rattachés	219.8	244.3

NOTE 18 – AUTRES DETTES

	<u>31 déc 2013</u>	<u>31 déc 2012 retraité*</u>
Dettes liées au personnel	80.1	78.7
Impôt courant	18.6	12.6
TVA et autres taxes	13.8	11.0
Bonus commerciaux	27.9	33.7
Autres dettes	26.6	26.5
Total Autres dettes	167.0	162.6

Options de vente accordées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle

Engagements d'achat de participations ne donnant pas le contrôle

Au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2013, le montant de la dette enregistrée dans les comptes consolidés du Groupe au titre des options d'achat représente respectivement €2.3m et €2.1m.

Cette dette se compose au 31 décembre 2013 de deux options, accordées aux minoritaires des entités :

- Morton Extrusionstechnik (MET) pour €2.1m, correspondant aux 49% d'actions résiduelles, détenues par les minoritaires ;
- Fieldturf Benelux BV pour €0.04m, correspondant aux 49% d'actions résiduelles, détenues par les minoritaires.

La valorisation de la dette relative à la société Morton Extrusionstechnik (MET) correspond à la valeur actualisée de l'engagement (à prix fixe) pris fin 2013 par le Groupe auprès des actuels actionnaires minoritaires.

NOTE 19 – IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés figurent au bilan séparément des impôts courants actifs et passifs et sont classés parmi les éléments non courants.

	31 déc 2013	31 déc 2012 retraité*
Impôt différé actif		
Pertes reportables	184.9	173.9
Provision pour pertes reportables	(130.4)	(116.0)
Impôts différés actifs relatifs aux avantages au personnel	32.6	25.8
Autres éléments non déductibles temporairement	64.7	71.0
Provision sur autres impôts différés	(18.1)	(12.7)
Elimination des profits internes	3.1	4.6
Compensation des impôts différés actifs et passifs par entité fiscale	(44.1)	(50.4)
Total impôt différé actif	92.7	96.1
Impôt différé passif		
Ecart d'acquisition affecté à des immobilisations	39.8	42.8
Autres impôts différés passifs	15.1	13.1
Compensation des impôts différés actifs et passifs par entité fiscale	(44.1)	(50.4)
Total impôt différé passif	10.8	5.4

Les actifs nets d'impôts différés relatifs aux déficits reportables et aux crédits d'impôt non utilisés sont reconnus pour un montant total de €54.5m dont €37.9m concernent les filiales du Groupe d'intégration fiscale nord-américain, €1.4m les filiales du groupe d'intégration fiscale français, et €7.3m concernent la filiale canadienne.

Ce montant de €54.5m se divise ainsi : €52.8m d'actifs d'impôts différés relatifs aux déficits reportables et €1.7m de crédits d'impôts non utilisés.

NOTE 20 – PROVISIONS

	Au 31 déc 2012 retraité*	Dotations	Reprise	Changement de méthode comptable	Transfert	Impact de change	Au 31 déc 2013
Provisions pour garanties	2.2	0.8	-	(0.3)	0.1	(0.1)	2.8
Provisions pour restructuration	-	0.6	-	-	-	-	0.6
Provisions pour réclamations & litiges	2.3	0.3	(0.4)	-	-	(0.1)	2.1
Autres provisions	3.6	0.3	(0.2)	0.7	(0.7)	-	3.6
Provisions pour impôt complémentaire	1.0	1.4	(0.3)	-	0.4	-	2.4
Provisions financières	29.0	2.0	-	-	-	(1.3)	29.7
Total Long Terme	38.1	5.3	(0.9)	0.4	(0.3)	(1.5)	41.2
Provisions pour garanties	10.6	1.7	(3.2)	-	0.7	(0.4)	9.4
Provisions pour restructuration	3.5	2.2	(2.4)	-	-	(0.1)	3.2
Provisions pour réclamations & litiges	21.7	9.0	(8.7)	-	(0.5)	(0.6)	20.9
Autres provisions	0.4	0.2	(0.1)	-	(0.3)	-	0.1
Total Court Terme	36.2	13.2	(14.5)	-	(0.0)	(1.1)	33.7
Total des Provisions	74.3	18.5	(15.4)	0.4	(0.3)	(2.6)	74.8

	Au 31 déc 2011 retraité*	Dotations	Reprise	Variation de périmètre	Transfert	Impact de change	Au 31 déc 2012 retraité*
Provisions pour garanties	1.7	0.1	(0.3)	0.7	-	-	2.2
Provisions pour réclamations & litiges	2.2	1.1	(0.9)	-	-	-	2.3
Autres provisions	4.5	0.1	(0.3)	-	(0.8)	-	3.6
Provisions pour impôt complémentaire	5.1	0.9	(0.1)	-	(5.0)	0.1	1.0
Provisions financières	21.8	7.8	-	-	-	(0.6)	29.0
Total Long Terme	35.2	10.1	(1.6)	0.7	(5.8)	(0.5)	38.1
Provisions pour garanties	5.5	0.2	(0.8)	2.1	3.4	-	10.6
Provisions pour restructuration	3.7	2.8	(2.5)	-	(0.6)	-	3.5
Provisions pour réclamations & litiges	21.7	7.5	(6.2)	-	(1.0)	(0.2)	21.7
Autres provisions	0.2	0.4	(0.2)	-	-	-	0.4
Total Court Terme	31.1	10.9	(9.6)	2.1	1.8	(0.2)	36.2
Total des Provisions	66.4	21.0	(11.2)	2.8	(4.0)	(0.6)	74.3

Au 31 décembre 2013, les variations du compte Provisions financières proviennent de la provision pour litiges relatifs à l'amiante comptabilisée par Tarkett Domco Products Texas Inc. (voir NOTE 26 - AUTRES ENGAGEMENTS).

NOTE 21 – ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET ASSIMILÉS

Provisions pour pensions, retraites et obligations similaires

Conformément aux lois et pratiques dans chaque pays où le Groupe opère, le Groupe participe à des régimes de retraite, de santé et autres plans à long terme (jubilés) et d'indemnités de retraite ou de fin de carrière pour les employés éligibles, anciens employés, retraités et leurs bénéficiaires remplissant les conditions requises.

Ces régimes de retraite exposent Tarkett à des risques actuariels comme le risque de taux d'intérêt.

L'évaluation de ces engagements est effectuée annuellement par des actuaires indépendants.

	31 déc 2013			31 déc 2012 retraité*		
	Retraites	Autres engagements sociaux	TOTAL	Retraites	Autres engagements sociaux	TOTAL
Montants portés au bilan						
Obligations de prestations	201.9	3.3	205.2	224.7	3.8	228.5
Valeur actuelle des placements	83.0	-	83.0	86.7	-	86.7
Droits financés	118.9	3.3	122.2	138.0	3.8	141.8
Effet des actifs couverts				0.4		0.4
Variation du passif net porté au bilan	118.9	3.3	122.2	138.4	3.8	142.2
Détaillé par:						
Passif net	118.9	3.3	122.2	138.4	3.8	142.2
(Actif) net	-	-	-	-	-	-

	31 déc 2013			31 déc 2012 retraité*		
	Retraites	Autres engagements sociaux	TOTAL	Retraites	Autres engagements sociaux	TOTAL
Montants portés au compte de résultat						
Droits accumulés durant l'année	3.4	0.1	3.5	1.8	-	1.8
Droits accumulés dans le passé	(0.4)	-	(0.4)	-	-	-
(Gain) / perte sur les nouveaux régimes de retraite	(0.0)	-	(0.0)	-	-	-
Coût financier	4.8	0.1	4.9	3.7	0.1	3.7
Mise à jour des autres engagements de retraite	0.7	-	0.7	0.0	-	0.0
Coûts administratifs et taxes	0.8	-	0.8	-	-	-
Total de la charge (produit) nette figurant au compte de résultat	9.3	0.2	9.5	5.5	0.1	5.6

	31 déc 2013			31 déc 2012 retraité*		
	Retraites	Autres engagements sociaux	TOTAL	Retraites	Autres engagements sociaux	TOTAL
Montants constatés dans l'état du résultat global (avant impôt)						
Effet des changements dans les hypothèses démographiques	1.5	0.0	1.5	-	-	-
Effet des changements dans les hypothèses financières	(15.2)	(0.2)	(15.3)	26.2	0.2	26.4
Effet des changements d'expérience	1.0	(0.3)	0.8	7.0	-	7.0
Revenus financiers des placements effectués (excluant les produits d'intérêt)	(4.4)	-	(4.4)	(3.6)	-	(3.6)
Changements dans les couvertures d'actifs (hors intérêts financiers)	-	-	-	(0.8)	-	(0.8)
Coût total des pensions reconnu dans le résultat global	(17.0)	(0.4)	(17.5)	28.7	0.2	28.9

	31 déc 2013			31 déc 2012 retraité*		
	Retraites	Autres engagements sociaux	TOTAL	Retraites	Autres engagements sociaux	TOTAL
Variation du passif net porté au bilan						
Passif (actif) net à l'ouverture	138.4	3.8	142.2	107.7	1.7	109.3
Charge (produit) net figurant au compte de résultat	9.3	0.2	9.5	5.5	0.1	5.6
Montants comptabilisés dans le résultat global pendant l'exercice	(17.0)	(0.4)	(17.5)	28.7	0.2	28.9
Effet des variations de périmètre	0.2	-	0.2	5.4	2.0	7.4
Cotisations employés	(5.0)	(0.2)	(5.2)	(5.1)	(0.1)	(5.2)
Prestations payées par la société	(4.6)	-	(4.6)	(4.2)	-	(4.2)
Variations de change	(2.3)	(0.2)	(2.4)	0.4	(0.1)	0.3
Passif (actif) net à la clôture	118.9	3.3	122.2	138.4	3.8	142.2

	31 déc 2013			31 déc 2012 retraité*		
	Retraites	Autres engagements sociaux	TOTAL	Retraites	Autres engagements sociaux	TOTAL
Variation des obligations de prestations						
Obligations de prestations à l'ouverture	224.7	3.8	228.5	174.4	1.7	176.1
Droits accumulés durant l'année	3.4	0.1	3.5	1.8	-	1.8
Droits accumulés dans le passé	(0.4)	-	(0.4)	-	-	-
(Gain) / perte sur les nouveaux régimes de retraite	(0.0)	-	(0.0)	-	-	-
Coût financier	8.0	0.1	8.1	7.9	0.1	8.0
Prestations versées sur la base du plan	(6.4)	(0.2)	(6.5)	(6.0)	(0.1)	(6.1)
Prestations payées par la société	(4.6)	-	(4.6)	(4.2)	-	(4.2)
Mise en place de nouveau régime de retraite	(5.9)	-	(5.9)	-	-	-
Contribution des participants au régime des retraites	0.2	-	0.2	0.1	-	0.1
Dépenses payées	(0.2)	-	(0.2)	(0.1)	-	(0.1)
Effet des variations de périmètre	0.2	-	0.2	19.4	2.0	21.4
Effet des changements dans les hypothèses démographiques	1.5	0.0	1.5	-	-	-
Effet des changements dans les hypothèses financières	(15.2)	(0.2)	(15.3)	25.0	0.2	25.2
Effet des changements d'expérience	2.1	(0.3)	1.9	6.9	-	6.9
Variations de change	(5.5)	(0.2)	(5.6)	(0.6)	(0.1)	(0.6)
Obligations de prestations à la clôture	201.9	3.3	205.2	224.7	3.8	228.5

	31 déc 2013			31 déc 2012 retraité*		
	Retraites	Autres engagements sociaux	TOTAL	Retraites	Autres engagements sociaux	TOTAL
Variation des placements						
Valeur actuelle des placements au 1er janvier	86.7	-	86.7	68.0	-	68.0
Coût financier	3.2	-	3.2	4.2	-	4.2
Côtitations employeurs	5.0	0.2	5.2	5.1	0.1	5.2
Côtitations employeurs incluant les paiements directs employeurs	4.6	-	4.6	4.2	-	4.2
Contribution des participants au régime des retraites	0.2	-	0.2	0.1	-	0.1
Prestations versées sur la base du plan	(6.4)	(0.2)	(6.5)	(6.0)	(0.1)	(6.1)
Prestations payées par la société	(4.6)	-	(4.6)	(4.2)	-	(4.2)
Mise en place de nouveau régime de retraite	(5.9)	-	(5.9)	-	-	-
Dépenses payées	(1.1)	-	(1.1)	(0.1)	-	(0.1)
Effet des variations de périmètre	-	-	-	12.7	-	12.7
Revenus financiers des placements effectués (excluant les produits d'intérêt)	4.4	-	4.4	3.7	-	3.7
Variations de change	(3.2)	-	(3.2)	(0.9)	-	(0.9)
Valeur actuelle des placements au 31 décembre	83.0	-	83.0	86.7	-	86.7

Hypothèses

La comptabilisation des valeurs actuarielles est basée sur les prévisions d'augmentations futures des salaires, des coûts médicaux et des taux d'intérêt à long terme. Les principales hypothèses sont présentées ci-dessous :

	31 déc 2013		31 déc 2012 retraité*	
	Retraites	Autres engagements sociaux	Retraites	Autres engagements sociaux
Taux d'actualisation	4.30%		3.65%	
Incluant:				
Etats-Unis	5.00%	5.00%	4.00%	4.00%
Allemagne	3.10%		2.80%	
Suède	4.00%		3.50%	
Royaume-Uni	4.40%		3.90%	
Taux d'augmentation des salaires	3.03%		2.98%	
Inflation	2.21%		2.11%	

Parts des régimes par allocation à des actifs

Les fonds sont alloués comme suit :

	31 déc 2013	31 déc 2012 retraité*
	- Fonds propres	48.5%
- Obligations	28.4%	28.2%
- Immobilier	3.2%	2.7%
- Autres	19.8%	20.9%

Toutes les actions sont cotées sur des marchés actifs. Les actifs de la catégorie « Autres » sont principalement portés par des contrats d'assurance en Allemagne, soit 10.8%. Le reste correspond à des équivalents de trésorerie liés aux plans de retraite aux Etats-Unis et au Canada.

La contribution employeurs attendue en 2014 s'élève à €11.3m.

Sensibilité sur le taux d'actualisation

	31 déc 2013	31 déc 2012 *
Augmentation de 50 points de base		
Augmentation/(Diminution) des obligations de prestations	12.5	(13.2)
Diminution de 50 points de base		
Augmentation/(Diminution) des obligations de prestations	14.2	14.7

* *exclut Tandus*



NOTE 22 - DÉPENSES DE PERSONNEL ET RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

	<u>31 déc 2013</u>	<u>31 déc 2012 retraité*</u>
Rémunérations et salaires	(507.5)	(445.7)
Charges de retraites	(9.5)	(6.3)
Coût de personnel total	(517.0)	(451.9)

Nombre

Nombre moyen d'employés	11,134.0	9,896.0
-------------------------	-----------------	----------------

Rémunérations des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les membres du Comité de Direction et les membres du Conseil de Surveillance.

Les principaux dirigeants ont reçu les rémunérations suivantes :

	<u>31 déc 2013</u>	<u>31 déc 2012 retraité*</u>
Avantages du personnel à court terme	7.1	6.5
Paiements fondés sur des actions	2.3	0.9
Total	9.4	7.5

Les montants des rémunérations allouées comprennent leurs salaires, des avantages en nature, et des cotisations à un régime d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies.

NOTE 23 – PAIEMENT EN ACTIONS

PLAN D'ACHAT D'ACTIONS RÉSERVÉ AU MANAGEMENT

Le plan d'achat d'actions réservé au management mis en place au début 2008 et selon lequel certains dirigeants peuvent acquérir des actions du Groupe donnant droit soit à des actions gratuites à la suite de la sortie de l'actionnariat de l'un des deux actionnaires majoritaires (KKR) avant l'introduction en bourse, a pris effet en Novembre 2013, lorsque Tarkett a été introduit à la Bourse de Paris.

La concrétisation du plan d'achat réservé au management s'est traduite par la distribution de 347 072 actions gratuites, augmentant le capital social d'une valeur totale de €1.7m avec une contrepartie comptabilisée en bénéfices non répartis.

Depuis la création du plan d'achat réservé au management, le montant total des charges comptabilisées en contrepartie des bénéfices accordés s'élève à €5.3m.

PLAN D'INTERESSEMENT A LONG TERME

Les nombres décrits ci-dessous ont été recalculés en divisant par 4 la valeur nominale de Tarkett à la date du 21 novembre 2013.

Le 22 décembre 2011, un plan d'actions gratuites, appelé LTIP 2011, a été mis en place pour certains salariés du Groupe considérés comme clés.

Les actions ordinaires seront attribuées aux bénéficiaires à l'issue d'une période d'acquisition des droits s'achevant le 30 juin 2014. La distribution sera effectuée en fonction du respect d'une condition de performance économique (basée sur le plan à 3 ans du Groupe), ainsi que d'une condition de présence des bénéficiaires jusqu'au 30 juin 2014. Ce plan a été comptabilisé selon la norme IFRS2, "Paiement fondé sur des actions"(plan réglé en instrument de capitaux propres). Le montant définitif des actions à distribuer sera calculé courant 2014 et les actions distribuées pourront être cédées par les bénéficiaires après juillet 2016 (à noter que le Groupe ne s'est pas engagé à racheter ces actions après 2016).

Le montant des actions à distribuer a été estimé à 193 333 actions au total au 31 décembre 2013 (211 600 en 2012).

La juste valeur des actions attribuées à la date de mise en place du plan a été calculée comme suit : 7 fois l'EBITDA ajusté réduit de la dette nette. Cette valeur calculée sur la base des résultats à fin décembre 2011 a été estimée à 15€ par action.

Une charge de €0.9m a été comptabilisée en frais de personnel en 2013 au titre de ce plan (€1.9m en 2012), avec une contrepartie dans les capitaux propres.

Le 17 décembre 2012, un second plan d'actions gratuites, appelé LTIP 2012, a été mis en place pour certains salariés du Groupe considérés comme clés.

Les actions ordinaires seront attribuées aux bénéficiaires à l'issue d'une période d'acquisition des droits s'achevant le 30 juin 2015. La distribution sera effectuée en fonction du respect d'une condition de performance économique (basée sur le plan à 3 ans du Groupe), ainsi que d'une condition de présence des bénéficiaires jusqu'au 30 juin 2015. Ce plan a été comptabilisé selon la norme IFRS2, « Paiement fondé sur des actions » (plans réglés en instruments de capitaux propres). Le montant définitif des actions à distribuer sera calculé courant 2015 et les actions attribuées peuvent être vendues immédiatement après leur attribution.

En 2015, le Groupe peut décider d'accorder, en lieu et place d'actions, la contre-valeur en numéraire, calculée à la valeur du marché, le Groupe étant dorénavant cotée.

Le montant des actions à distribuer a été estimé à 374 532 actions au total au 31 décembre 2013 (275 600 au 31 décembre 2012). La juste valeur au moment de l'émission du plan est calculé comme suit : 7 fois l'EBITDA réduit de la dette nette. Elle a été estimée à 23.5 € par action sur la base des chiffres du 31 décembre 2012.

Une charge de €3.5m avant impôt a été comptabilisée en frais de personnel en 2013 au titre de ce plan (€0.1m en 2012), avec contrepartie dans les capitaux propres.

Le 9 octobre 2013, un nouveau plan d'actions gratuites a été approuvé et mis en place pour certains salariés du Groupe considérés comme clés.

Ce nouveau plan d'actions gratuites suit de manière générales les mêmes conditions que le plan LTIP 2012.

Les actions ordinaires seront attribuées aux bénéficiaires à l'issue d'une période d'acquisition des droits s'achevant le 30 juin 2016. La distribution sera effectuée en fonction du respect d'une condition de performance économique (basée sur le plan à 3 ans du Groupe), ainsi que d'une condition de présence des bénéficiaires jusqu'au 30 juin 2016. Ce plan a été comptabilisé selon la norme IFRS2, « Paiement fondé sur des actions » (plans réglés en instruments de capitaux propres). Le montant définitif des actions à distribuer sera calculé courant 2016 et les actions attribuées peuvent être vendues immédiatement après leur attribution.

En 2016, le Groupe peut décider d'accorder, en lieu et place d'actions, la contre-valeur en numéraire calculée à la valeur du marché.

Le montant des actions à distribuer a été estimé à 406 112 actions au total au 31 décembre 2013. La valeur de marché lors de la mise en place de ce plan a été fixée au prix d'introduction de la compagnie à la Bourse de Paris le 22 novembre 2013, qui s'élève à 29.0 € par action.

Une charge de €1.0m a été comptabilisée en frais de personnel en 2013 au titre de ce plan, avec contrepartie dans les capitaux propres.

NOTE 24 – RISQUES FINANCIERS ET INSTRUMENTS FINANCIERS

De par son activité, le Groupe est exposé à des risques liés à la variation des taux de change, des taux d'intérêts, au risque de crédit et de liquidité. Des instruments financiers dérivés sont utilisés pour réduire l'exposition aux risques de marché, le principe étant que les variations de valeur de ces instruments financiers compensent tout ou partie des variations de valeur des éléments couverts. Les risques de liquidité et de crédit sont gérés au moyen de procédures spécifiques, approuvées par les organes de direction du Groupe.

1 - RISQUES DE MARCHÉS

Juste valeur des instruments financiers

Les instruments financiers sont utilisés par le Groupe uniquement comme couverture de risques et sont comptabilisés suivant les règles de comptabilisation de couverture. La juste valeur des instruments financiers est inscrite en autres dettes financières pour les couvertures liées à des transactions futures, et dans les comptes concernés pour les couvertures sur les transactions enregistrées à la clôture.

Elle s'établit comme suit :

	31 déc 2013	31 déc 2012 retraité*
Swaps de change	(0.2)	(0.1)
Options	(0.1)	0.5
Total dérivés de change	(0.3)	0.4
Swaps de couverture de flux de trésorerie	-	(3.7)
Options de couverture de flux de trésorerie	(2.0)	(5.3)
Total dérivés de taux d'intérêt	(2.0)	(9.1)

1.1 Risque de taux d'intérêt

L'exposition du Groupe au risque de taux est gérée de manière centralisée. La politique générale du Groupe est de s'endetter à taux variable plutôt qu'à taux fixe, mais de protéger une part significative de la dette sur une période de trois à cinq ans contre une hausse des taux d'une ampleur préjudiciable. Les instruments financiers utilisés à cette fin sont des produits dérivés de taux, en général des contrats de couverture optionnels garantissant un taux plafond contre le paiement d'une prime ou d'un taux planché (caps ou tunnels). Dans certains cas néanmoins, des contrats d'échange ferme de taux d'intérêt (swaps) ont été conclus. Les dérivés sur taux d'intérêt non réglés au terme de l'exercice sont destinés uniquement à la couverture des flux de trésorerie mais non à la couverture de juste valeur.

La structure du taux de l'endettement financier net avant application des instruments dérivés de taux est la suivante. L'endettement financier net est défini comme le montant des dettes et emprunts portant intérêt après déduction de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Avant couverture du risque de taux :

	31 déc 2013	31 déc 2012 retraité*
Dettes à taux fixe	2.0	3.0
Dettes à taux variable	523.7	519.9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(96.7)	(81.1)
Dettes nettes	429.0	441.8

Après couverture du risque de taux la structure est la suivante :

	31 déc 2013	31 déc 2012 retraité*
Dettes à taux fixe	2.0	117.0
Dettes à taux variable plafonnée	167.0	102.7
Dettes à taux variable	356.7	303.2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(96.7)	(81.1)
Dettes nettes	429.0	441.8

Produits dérivés de taux d'intérêts

Les instruments dérivés couvrant une dette à taux variable sont classés dans la catégorie des couvertures de flux de trésorerie et enregistrés à leur juste valeur. A la date de clôture, ces contrats portent sur une valeur notionnelle totale de €167.0m, arrivant à échéance dans les quatre prochaines années. Leur juste valeur est déterminée en utilisant les taux de marché du jour de clôture du bilan, tels que fournis par des établissements financiers, et elle représente le montant estimatif que le Groupe aurait payé ou reçu s'il avait été mis fin au contrat le jour de clôture du bilan. La juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie représente à la date du bilan un passif latent de €2.0m (2012 : passif de €9.0m). Le montant des variations de valeur de ces instruments qui a été porté au résultat de l'année représente un gain de €0.4m (2012: charge de €0.2m).

Analyse de sensibilité

Le résultat du Groupe est exposé aux fluctuations des taux d'intérêt sur ses instruments financiers portant intérêt. Par ailleurs, les instruments dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie ont aussi un effet sur les capitaux propres.

La sensibilité aux fluctuations de taux d'intérêt a été calculée pour les éléments constitutifs de l'endettement financier net après application des instruments dérivés de taux, c'est-à-dire sur les instruments financiers non dérivés et dérivés. Les instruments financiers non dérivés sont les emprunts portant intérêt, nets de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, et nets des prêts portant intérêt accordés à des joint-ventures ou à des tiers. L'analyse est fondée sur des hypothèses d'encours et de politique de gestion constants pendant un an, à partir des données de l'endettement et des taux de marché existants au 31 décembre 2013.

Sur ces bases, une augmentation instantanée de tous les taux d'intérêt de 1 % engendrerait une augmentation de €3.5m des charges financières avant impôt (2012 : charge de €2.2m), une baisse de 1%, ou jusqu'à 0% lorsqu'applicable, engendrerait une baisse de €0.7m des charges financières avant impôt (2012 : €0.2m).

1.2 Risque de change**Risque transactionnel**

Le Groupe est exposé au risque de fluctuation des taux de change sur les transactions commerciales et financières qui sont effectuées dans une devise différente de la devise fonctionnelle de l'entité du Groupe qui les enregistre.

Le Groupe réduit son exposition de base en développant ses capacités de production dans les zones monétaires où il distribue ses produits. Le choix de la devise de facturation de certaines transactions intragroupe permet aussi de créer des compensations opérationnelles de revenus et de coûts dans la même devise. Par ailleurs, dans les pays à devise instable, le Groupe pratique lorsque c'est possible des indexations de prix afin de compenser les fluctuations des devises locales. De ce fait, l'exposition résiduelle est modérée. Les devises exposées sont principalement le dollar américain, la livre sterling, le dollar australien, la couronne norvégienne, le zloty polonais, le rouble russe et l'euro en tant que devise étrangère pour les filiales suédoises, russes et serbes.

Le Groupe s'efforce de réduire l'effet sur son résultat des variations de change à court terme par une politique de gestion centralisée du risque comportant l'usage d'instruments dérivés de change. Néanmoins, sur le long terme, des variations significatives et durables des parités de change pourraient affecter la position concurrentielle du Groupe sur les marchés étrangers ainsi que ses revenus.

La politique du Groupe est de couvrir au moins 75% de son exposition résiduelle nette estimée. Cette exposition se répartit en une exposition enregistrée au bilan, à savoir les postes clients, fournisseurs, prêts et emprunts libellés en devise étrangère, et une exposition future consistant en des prévisions de ventes et d'achats en devises à un horizon de six mois.

Exposition au risque de change et dérivés de change

L'exposition nette enregistrée au bilan dans les principales devises exposées, ainsi que les montants nominaux des instruments dérivés la couvrant se présente comme suit

Devise d'exposition	31 déc 2013				31 déc 2012 retraité*			
	USD	GBP	AUD	EUR	USD	GBP	AUD	EUR
Dettes et créances financières au bilan	134.4	(3.9)	-	13.0	55.6	(5.3)	2.4	0.2
Dettes et créances commerciales au bilan	3.5	2.4	2.1	3.4	(0.7)	2.4	2.9	(4.6)
Dérivés financiers couvrant l'exposition enregistrée au bilan	(133.3)	1.4	(2.3)	(13.4)	(58.8)	0.7	(6.3)	0.7
Exposition nette au bilan sur les principales devises	4.6	(0.1)	(0.2)	3.0	(3.9)	(2.2)	(1.0)	(3.7)

Les instruments dérivés utilisés en couverture sont des contrats de change à terme ou diverses sortes d'options de change. Ces contrats sont mis en place pour couvrir jusqu'à leur échéance les créances et dettes fournisseurs enregistrés au bilan ainsi qu'une période de six mois de transactions futures au-delà. Si nécessaire, les contrats de change à terme arrivant à échéance sont prorogés jusqu'à extinction.

Le groupe Tarkett classe ses contrats de couverture de change dans la catégorie des couvertures de flux de trésorerie et il les porte au bilan à leur juste valeur. A la date de clôture, celle-ci représente un actif latent de €0.05m (2012 : passif latent de €0.5m). Le montant de juste valeur directement enregistré en capitaux propres est une perte latente de €0.1m (2012 : perte latente €0.18m). La différence est comptabilisée dans le compte de résultat. Elle comprend la valeur temps des contrats couvrant des transactions futures, ainsi que la juste valeur des contrats couvrant des transactions déjà enregistrées au bilan.

L'effet dans le compte de résultat de la variation de valeur de ces contrats représente une produit de €0.5m (2012 : charge de €0.2m), et la totalité des gains et pertes latents constatés directement en capitaux propres devrait normalement être comptabilisée dans le compte de résultat des 12 prochains mois.

Actifs et passifs monétaires en devises étrangères

Le Groupe peut être exposé à un risque de change et de conversion sur certains prêts et emprunts intragroupe résultant du financement courant des filiales étrangères. Ce risque est géré soit par des emprunts externes dans la même devise, soit par des swaps de devises adossés à la dette couverte, afin que leur variation de juste valeur compense, dans le compte de résultats financier, les écarts de conversion opposés constatés au titre des éléments monétaires couverts. Au 31 décembre 2013, les expositions couvertes sont Euro contre dollar américain pour €134.4m, Euro contre livre sterling pour €3.9m et contre couronne suédoise pour €0.1m. La juste valeur de ces contrats au bilan s'élève à un passif latent de €0.3m.

2 - RISQUE DE LIQUIDITÉ

2.1 Flux de trésorerie futurs sur les instruments financiers

Le tableau suivant montre une estimation des flux futurs de trésorerie sur les instruments financiers figurant au passif du bilan.

L'estimation des flux futurs d'intérêts repose sur le tableau d'amortissement de la dette financière et sur un maintien des taux d'intérêt en vigueur à la date de clôture du bilan, sauf meilleure estimation.

Dettes financières	31 déc 2013		Moins de 12 mois		2 ans		3 à 5 ans		Plus de 5 ans	
	Valeur nette comptable	Flux futurs totaux	Valeur nette comptable	Intérêts	Valeur nette comptable	Intérêts	Valeur nette comptable	Intérêts	Valeur nette comptable	Intérêts
Emprunts portant intérêts										
Emprunts bancaires	521.6	562.0	22.7	10.2	33.8	9.4	465.1	20.8	-	-
Autres emprunts	0.4	0.4	0.1	-	0.1	-	0.2	-	-	-
Découverts bancaires	1.1	1.1	1.1	-	-	-	-	-	-	-
Location financement	2.6	2.6	0.6	-	0.6	-	1.2	-	0.2	-
Total	525.7	566.1	24.5	10.2	34.5	9.4	466.5	20.8	0.2	-
Autres dettes financières										
Dettes fournisseurs	219.8	219.8	219.8	-	-	-	-	-	-	-
Autres dettes financières non courant	4.7	4.7	-	-	0.6	-	3.7	-	0.4	-
Autres dettes financières courant	5.0	5.0	5.0	-	-	-	-	-	-	-
Total	229.6	229.6	224.9	-	0.6	-	3.7	-	0.4	-
TOTAL DETTES FINANCIERES	755.3	795.7	249.4	10.2	35.1	9.4	470.2	20.8	0.6	-

Dettes financières	31 déc 2012 retraité*		Moins de 12 mois		2 ans		3 à 5 ans		Plus de 5 ans	
	Valeur nette comptable	Flux futurs totaux	Valeur nette comptable	Intérêts	Valeur nette comptable	Intérêts	Valeur nette comptable	Intérêts	Valeur nette comptable	Intérêts
Emprunts portant intérêts										
Emprunts bancaires	486.5	500.1	152.2	6.1	114.4	4.0	219.9	3.5	-	-
Emprunts obligataires	25.2	25.3	25.2	0.1	-	-	-	-	-	-
Autres emprunts	8.5	8.5	8.1	-	0.1	-	0.3	-	-	-
Découverts bancaires	0.7	0.7	0.7	-	-	-	-	-	-	-
Location financement	2.0	2.0	1.0	-	0.3	-	0.4	-	0.3	-
Total	522.9	536.6	187.2	6.2	114.8	4.0	220.6	3.5	0.3	-
Autres dettes financières										
Dettes fournisseurs	221.7	221.7	221.7	-	-	-	-	-	-	-
Autres dettes financières non courant	6.8	6.8	-	-	4.5	-	2.3	-	-	-
Autres dettes financières courant	11.6	11.6	11.6	-	-	-	-	-	-	-
Total	240.2	240.2	233.4	-	4.5	-	2.3	-	-	-
TOTAL DETTES FINANCIERES	763.1	776.8	420.6	6.2	119.3	4.0	222.9	3.5	0.3	-

2.2 Position de liquidité

A la date de clôture du bilan, l'endettement financier net était de €429.0m. La capacité d'endettement est de €1168.0m, utilisée à hauteur €525.7m (voir note 15). La position de liquidité du groupe est en conséquence de €739.0m, ce qui est suffisant pour couvrir les engagements financiers relatifs à la dette nette 2013.

	31 déc 2013	31 déc 2012 retraité*
Montant disponible sur les facilités de crédit	642.3	339.1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	96.7	81.1
	739.0	420.2

Les facilités de crédit syndiqués (€450.0m) et les emprunts à terme (de €100.0m et \$40.0m) sont soumis à un même ensemble de conditions dont les principes sont les suivants :

- le ratio Dette nette / EBITDA (tels que définis au contrat) doit être inférieur à 3.0
- le ratio EBITDA / charge nette d'intérêts (tels que définis au contrat) doit être supérieur à 2.5
- remboursement anticipé en cas de déchéance du terme prononcée sur d'autres crédits excédant certains seuils de matérialité, et clause de changement significatif défavorable.

Au 31 décembre 2013, ces obligations sont respectées.

3 - RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Les actifs financiers qui génèrent potentiellement pour Tarkett un risque de crédit sont essentiellement :

- les placements de trésorerie,
- les instruments dérivés,
- les créances clients,
- les prêts accordés.

L'exposition maximale des actifs financiers au risque de crédit correspond à leur valeur nette comptable, diminuée des indemnités à recevoir des assurances crédit.

3.1 Gestion du risque client

Le Groupe considère que l'exposition au risque client est limitée en raison du grand nombre de clients, de leur dispersion par zones géographiques, de la politique de suivi et du plan d'assurance-crédit international. Le Groupe a établi une politique crédit qui inclut, entre autres, une limite de crédit pour chaque client, des processus de recouvrement et une notation des clients informatisée ainsi qu'un suivi des paiements effectués par les clients. De plus, l'assurance-crédit groupe ne prévoit pas seulement de couvrir les pertes potentielles maximales dans certains pays ou zones d'activité mais aussi l'assistance et la coordination en cas de négociations avec des clients à risque. En conséquence, le risque de contrepartie potentiel maximal sur les comptes clients est égal à la valeur nette comptable de ces actifs moins le plafond d'indemnisation à recevoir de l'assurance-crédit.

Le montant total des créances clients échues depuis plus de 60 jours représente environ 8.3% du montant total des créances clients au 31 décembre 2013 (8.4% du montant total des créances clients au 31 décembre 2012).

Le groupe considère qu'il n'y a pas lieu de présumer de risque sur ses créances échues depuis moins de 60 jours. Concernant les créances échues depuis plus de 60 jours, le groupe considère que le risque est limité compte tenu des procédures existantes en matière de gestion du risque client (décrit plus haut).

3.2 Gestion du risque de crédit sur les placements et dérivés

Les contreparties des produits dérivés sont des banques de premier plan ou les banques nationalisées et toutes en relations d'affaires avec le groupe dans la gestion de la dette ou de la trésorerie. La politique du groupe concernant les placements monétaires est de n'investir que dans des produits liquides auprès des institutions financières de premier rang des pays où ces placements sont effectués.

Le Groupe n'est pas exposé à un risque lié à des concentrations significatives, et n'anticipe pas de défaut de contrepartie.

Les impacts des ajustements de la valeur de crédit et de débit (CVA / DVA) dans l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés ont été faites sur la base des données disponibles sur le marché (y compris les taux de swaps sur défaillance de crédit (CDS) des institutions financières de contrepartie). Cet impact n'est pas significatif à la date de clôture et n'a donc pas été comptabilisé.

31 déc 2013	Valeurs brutes présentés au Bilan	Impact des accords de compensation	Valeurs nettes
Juste valeur des dérivés actifs	0.6	(0.6)	-
Juste valeur des dérivés passifs	(2.9)	0.6	(2.3)
Total	(2.3)	-	(2.3)

31 déc 2012 retraité*	Valeurs brutes présentés dans l'état de la situation financière	Impact des accords de compensation	Valeurs nettes
Juste valeur des dérivés actifs	0.5	(0.5)	-
Juste valeur des dérivés passifs	(9.2)	0.5	(8.7)
Total	(8.7)	-	(8.7)

4 – JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

31 déc 2013	Instruments dérivés de couverture	Trésorerie	Actifs évalués à la juste valeur		Passifs au coût amorti	Valeur nette comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
			par P/L	Prêts et créances						
Actifs financiers non courants au coût amorti	-	-	-	7.6	-	7.6	7.6	-	7.6	-
Actifs financiers non courants évalués à la juste valeur	0.7	-	19.2	-	-	19.9	19.9	-	19.9	-
Créances clients	-	-	-	279.7	-	279.7	279.7	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	96.7	-	-	-	96.7	96.7	-	96.7	-
Prêts et emprunts	-	-	-	-	525.7	525.7	525.7	-	525.7	-
Autres dettes financières non courantes	-	-	-	-	4.7	4.7	4.7	-	4.7	-
Autres dettes financières courantes	3.1	-	-	-	1.9	5.0	5.0	-	3.1	-
Fournisseurs	-	-	-	-	219.8	219.8	219.8	-	-	-

31 déc 2012 retraité*	Instruments dérivés de couverture	Trésorerie	Actifs évalués à la juste valeur		Passifs au coût amorti	Valeur nette comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
			par P/L	Prêts et créances						
Actifs financiers non courants au coût amorti	-	-	-	7.2	-	7.2	7.2	-	7.2	-
Actifs financiers non courants évalués à la juste valeur	-	-	22.1	-	-	22.1	22.1	-	22.1	-
Créances clients	(0.1)	-	-	287.7	-	287.6	287.6	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	81.1	-	-	-	81.1	81.1	-	81.1	-
Prêts et emprunts	-	-	-	-	522.9	522.9	522.9	-	522.9	-
Autres dettes financières non courantes	-	-	-	-	6.8	6.8	6.8	-	6.8	-
Autres dettes financières courantes	8.8	-	-	-	2.8	11.6	11.6	-	8.8	-
Fournisseurs	-	-	-	-	244.3	244.3	244.3	-	-	-

NOTE 25 – ENGAGEMENTS DE LOCATION

Les engagements de location du Groupe concernent principalement des immeubles, véhicules, du matériel informatique et des logiciels ainsi que des bureaux.

Les loyers minimaux futurs dus en vertu de contrats de location simple non résiliables avant un an, sont précisés ci-après :

Contrats de location simple

Paielements minimaux futurs	31 déc 2013	31 déc 2012 retraité*
	Moins d'un an	13.6
Entre 1 et 5 ans	21.9	24.3
A plus de 5 ans	3.4	3.1
Total paiements minimaux futurs	38.9	41.6

NOTE 26 – AUTRES ENGAGEMENTS
Litige amiante

L'une des filiales du Groupe a été désignée en tant que co-défendeur dans des procès relatifs à des préjudices corporels liés à l'amiante. Les coûts anticipés des procès en cours ou à venir sont couverts par les assurances du Groupe, par des garanties de passif accordées par des tiers, et par des provisions que la Direction, sur la base des conseils et informations fournis par ses avocats, considère comme suffisantes.

Garanties

Tarkett:

- a accordé une contre garantie « General Indemnity Agreement » à hauteur d'un montant maximum de \$75.0m en faveur de Federal Insurance Company afin que cette société puisse émettre des obligations en faveur de Fieldturf Tarkett Inc. A la clôture les obligations en circulation s'élèvent à \$53.6m ;
- a accordé sa garantie sur 50% d'une ligne de crédit d'un montant maximal de €10.0m d'euros accordé à sa co-entreprise Laminate Park et ;

- a octroyé une garantie à l'assureur retraites Pri-Pensionsgaranti pour assurer les engagements sociaux de Tarkett AB pour un montant de SEK163.2m.
- a fourni une garantie pour des matières premières fournies par un fournisseur de sa filiale Morton Extrusion Technik dans le but de sécuriser ses dettes pour un montant pouvant atteindre les €5.0m.
- a donné une garantie à Tarkett Finance Inc afin de lui permettre de devenir un emprunteur supplémentaire du crédit syndiqué signé le 27 juin 2011 à hauteur d'un montant maximum de \$100.0m.
- a accordé sa garantie en tant que société mère aux banques prêteuses des emprunts mentionnés à l'annexe 15 à l'alinéa iii, ainsi qu'au crédit syndiqué non tiré de €55.0m, dans la mesure où ces facilités, destinées au financement du Groupe, ont été souscrites par des filiales pour des raisons techniques. De même, Tarkett a accordé sa garantie en tant que société mère aux banques de Tarkett Limited (GB) et Poligras (Espagne) pour obtenir des facilités de découvert pour un montant total de €3.8m.
- De plus, dans le cadre du cours normal de leurs activités, Tarkett et plusieurs filiales du Groupe ont accordés des garanties de paiement à divers clients, services publics, bailleurs, gestions centrales de trésorerie, ou opérateurs financiers. Ces garanties sont immatérielles à l'échelle individuelle et collective.

Autres

Fin mars 2013, l'Autorité de la Concurrence française a lancé une enquête à l'encontre de plusieurs fabricants de revêtements de sol, incluant Tarkett, en relation avec de potentielles pratiques anticoncurrentielles sur le marché français des revêtements de sol en vinyle.

A ce jour, l'enquête est en cours. L'échéance de sa finalisation n'est actuellement pas connue et il n'est pas encore possible d'en évaluer les conséquences potentielles.

NOTE 27 – PARTIES LIÉES

En accord avec la norme IAS 24, le Groupe a identifié les parties liées suivantes :

- coentreprises (voir note 1).
- Société d'Investissement Deconinck S.I.D. SA (voir note 2).
- KKR International Flooring 2 SARL (voir note 3).
- membres du Comité de Direction et du Conseil de Surveillance de Tarkett (voir note 22).

1 – Coentreprises

Toutes les transactions entre les sociétés consolidées en intégration globale sont éliminées.

Les opérations avec les entreprises associées et les entités détenues conjointement sont conclues aux conditions normales du marché.

Coentreprises

Il ne reste plus qu'une co-entreprise : Laminate Park en Allemagne détenue conjointement avec Sonae.

Les prêts consentis à Laminate Park au 31 décembre 2013 s'élèvent à €14.2m et sont comptabilisés comme prêts à long terme. Ils représentent 1.4% du montant total des prêts du Groupe.

Les ventes de produits finis à Tarkett au 31 décembre 2013 s'élèvent à €32.9m (€32.1m à fin décembre 2012). Elles représentent 0.6% du montant total des ventes de produits du Groupe.

L'achat de services à Tarkett au 31 décembre 2013 s'élèvent à €(2.1)m (€(2.5)m à fin décembre 2012).

Les opérations du Groupe avec ses co-entreprises se résument comme suit :

	<u>31 déc 2013</u>	<u>31 déc 2012 retraité*</u>
Coentreprises		
Vente de biens à Tarkett	32.9	32.1
Achat de services à Tarkett	(2.1)	(2.5)
Prêts de Tarkett	14.2	14.2

2 – Société d'Investissement Deconinck (S.I.D.)

Société d'Investissement Deconinck S.I.D. détient 50,1% du capital de Tarkett et, à ce titre, contrôle et coordonne les activités du groupe Tarkett. Tarkett est contractuellement liée à S.I.D. dans le cadre d'un contrat de prestations de services sur la base des coûts réels engagés par S.I.D.

Pour 2013, S.I.D. a facturé un total de €0.1m au titre de commissions de gestion.

3 – KKR International Flooring 2 SARL

KKR International Flooring 2 SARL détient 21.5% du capital de Tarkett et, à ce titre, contrôle et coordonne les activités du groupe Tarkett. Tarkett est contractuellement liée à S.I.D. dans le cadre d'un contrat de prestations de services sur la base des coûts réels engagés par K.K.R.

Pour 2013, KKR International Flooring 2 SARL a facturé un total de €0.6m au titre de commissions de gestion (2012: €0.6m).

NOTE 28 – ÉVÈNEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Il n'y a à ce jour aucun évènement notable postérieur à la clôture à reporter.

NOTE 29 – PRINCIPALES ENTITÉS CONSOLIDÉES

Sociétés	Pays	Méthode de consolidation	Pourcentages d'intérêt au 31 décembre 2013	Pourcentages d'intérêt au 31 décembre 2012	
G: Intégration globale					
E: Mise en équivalence					
NC: Non consolidé					
C001	Tarkett AB	Suède	G	100%	100%
C002	Tarkett AS	Norvège	G	100%	100%
C003	Tarkett Oy	Finlande	G	100%	100%
C009	Tarkett Inc. Delaware	Etats-Unis	G	100%	100%
C012	Tarkett Australia Pty. Ltd	Australie	G	100%	100%
C018	Tarkett A/S	Danemark	G	100%	100%
C037	Tarkett Polska Sp.Z.O.O.	Pologne	G	100%	100%
C061	Fadamac	Brésil	G	100%	100%
C062	Tarkett Aspen	Tuquie	G	70%	70%
C081	Laminate Park GmbH & Co KG	Allemagne	E	50%	50%
C214	Tarkett Holding GmbH	Allemagne	G	100%	100%
C220	Tarkett SA	France	Société mère	100%	100%
C221	Tarkett Services	France	G	100%	-
C409	Tarkett GDL SA	Luxembourg	G	100%	100%
C411	Tarkett Capital SA	Luxembourg	G	100%	100%
C417	Tarkett SpA	Italie	G	100%	100%
C418	Tarkett Produtos Internacionais S.A.	Portugal	G	100%	100%
C419	Tarkett Monoprosopi Ltd.	Grèce	G	100%	100%
C425	Tarkett Floors S.A.	Espagne	G	100%	100%
C427	Tarkett Asia Pacific Ltd	Hong Kong	G	100%	100%
C428	Tarkett Hong Kong Ltd.	Hong Kong	G	70%	70%
C429	Tarkett Floor covering (Shanghai) Co	Chine	G	70%	70%
C433	Tarkett France	France	G	100%	100%
C434	Tarkett Bois SAS	France	G	100%	100%
C438	Fieldturf Tarkett SAS	France	G	100%	100%
C441	Tarkett Inc.	Canada	G	100%	100%
C452	ZAO Tarkett	Russie	G	100%	100%
C453	ZAO Tarkett Rus	Russie	G	100%	100%
C454	Tarkett Sommer OOO	Russie	G	100%	100%
C455	Tarkett d.o.o.	Serbie	G	100%	100%
C456	Tarkett SEE	Serbie	G	100%	100%
C457	Tarkett UA	Ukraine	G	100%	100%
C459	Tarkett Kaz	Kazakhstan	G	100%	100%
C460	Tarkett Kft	Hongrie	G	100%	100%
C461	Tarkett BEL	Rep. De Bielarussie	G	100%	100%
C471	Fieldturf Poligras SA	Espagne	G	100%	96%
C473	Morton Extrusions Technik GmbH	Allemagne	G	100%	100%
C474	Fieldturf Benelux B.V.	Pays-Bas	G	100%	100%
C606	Tarkett Ltd.	Grande Bretagne	G	100%	100%
C656	Somalré	Luxembourg	G	100%	100%
C754	Sintelon RS	Serbie	G	100%	100%
C755	Sintelon d.o.o.	Serbie	G	100%	100%
C756	Galerija Podova d.o.o.	Serbie	G	100%	100%
C757	Galerija Podova - Sintelon Doo	Bosnie	G	100%	100%
C758	Sintelon UA	Ukraine	G	100%	100%
C759	Vinisin Ooo	Ukraine	G	100%	100%
C801	Tandus Flooring, Inc	Etats-Unis	G	100%	100%
C802	Nova Scotia Ltd	Etats-Unis	G	100%	100%
C803	Tandus Flooring Asia Pte Ltd	Singapour	G	100%	100%
C804	Tandus Flooring US, LLC	Etats-Unis	G	100%	100%
C805	CAF Extrusion LLC	Etats-Unis	G	100%	100%
C806	Tandus Flooring Limited	Etats-Unis	G	100%	100%
C807	Tandus Flooring Suzhou	Chine	G	100%	100%
C808	Tandus Flooring Canada, GP	Canada	G	100%	100%
C809	Tandus Flooring India Private Limited	Inde	G	100%	100%
C846	Tarkett Enterprises Inc.	Etats-Unis	G	100%	100%
C847	Domco Products Texas LP	Etats-Unis	G	100%	100%
C848	Tarkett Alabama Inc.	Etats-Unis	G	100%	100%
C849	Tarkett Finance Inc	Etats-Unis	G	100%	100%
C850	Tarkett USA Inc.	Etats-Unis	G	100%	100%
C854	Tarkett Texas Holding Inc.	Etats-Unis	NC	-	100%
C862	Texas Tile Manufacturing LLC	Etats-Unis	G	100%	75%

Sociétés		Pays	Méthode de consolidation	Pourcentages d'intérêt au 31 décembre 2013	Pourcentages d'intérêt au 31 décembre 2012
C863	Tarkett IFA Inc.	Etats-Unis	G	100%	100%
C872	Fieldturf Inc.	Canada	G	100%	100%
C878	Les Installations Sportives Defargo Inc.	Canada	NC	-	100%
C886	Easy Turf Inc.	Etats-Unis	G	51%	51%
C889	Beynon Sports Surfaces Inc.	Etats-Unis	G	100%	100%
C890	Fieldturf Tarkett USA Holdings Inc.	Etats-Unis	G	100%	100%
C893	Fieldturf USA, Inc.	Etats-Unis	G	100%	100%
C896	Air Fieldturf Inc.	Etats-Unis	NC	-	100%
C950	Johnsonite Inc.	Etats-Unis	G	100%	100%
C951	Johnsonite Canada Inc.	Canada	G	100%	100%
C960	Diamond W Supply Co.	Etats-Unis	G	100%	100%

Le pourcentage du capital détenu et les droits de votes pour chaque entité du Groupe sont identiques. Ils incluent, le cas échéant, les options d'achat.

